

**Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale**

**Brusselse Hoofdstedelijke Raad**

**Séance plénière  
du vendredi 11 mai 2001**

**Plenaire vergadering  
van vrijdag 11 mei 2001**

SEANCE DU MATIN

OCHTENDVERGADERING

SOMMAIRE

INHOUDSOPGAVE

	Pages
EXCUSES	985
COMMUNICATIONS	
— Cour d'arbitrage	985
— Délibération budgétaire	985
— Contrat de gestion 2001-2005 entre la Région de Bruxelles-Capitale et la Société des Transports Intercommunaux de Bruxelles	985
— Plan régional d'affectation du sol	986
PROPOSITION DE RESOLUTION	
— Prise en considération	986
PROJET D'ORDONNANCE ET PROPOSITION DE RESOLUTION	
— Projet d'ordonnance modifiant l'ordonnance du 23 juillet 1992 relative à la taxe régionale à charge des occupants d'immeubles bâtis et de titulaires de droits réels sur certains immeubles (n <sup>os</sup> A-169/1 et 2 – 2000/2001)	986
Discussion générale. — <i>Orateur</i> : <b>M. Mostafa Ouezekhti</b> , rapporteur	986
Discussion des articles	987
— Proposition de résolution (de M. Sven Gatz) visant à soutenir les initiatives d'achat collectif d'immeubles à destination de logement (n <sup>os</sup> A-133/1 et 2 – 99/2000)	987

	Blz.
VERONTSCHULDIGD	985
MEDEDELINGEN	
— Arbitragehof	985
— Begrotingsberaadslaging	985
— Beheerscontract 2001-2005 tussen het Brussels Hoofdstedelijk Gewest en de Maatschappij voor het Intercommunaal Vervoer te Brussel	985
— Gewestelijk Bestemmingsplan	986
VOORSTEL VAN RESOLUTIE	
— Inoverwegingneming	986
ONTWERP VAN ORDONNANTIE EN VOORSTEL VAN RESOLUTIE	
— Ontwerp van ordonnantie tot wijziging van de ordonnantie van 23 juli 1992 betreffende de gewestbelasting ten laste van bezetters van bebouwde eigendommen en houders van een zakelijk recht op sommige onroerende goederen (nrs. A-169/1 en 2 – 2000/2001)	986
Algemene bespreking. — <i>Spreker</i> : <b>de heer Mostafa Ouezekhti</b> , rapporteur	986
Artikelsgewijze bespreking	987
— Voorstel van resolutie (van de heer Sven Gatz) ter ondersteuning van initiatieven van collectieve aankoop van gebouwen ter bestemming van de woonfunctie (nrs. A-133/1 en 2 – 99/2000)	987
	983

	Pages		Blz.
	—		—
Discussion générale. — <i>Orateurs</i> : <b>MM. Mostafa Ouezekhti</b> , rapporteur, <b>Sven Gatz</b> , <b>Mme Isabelle Emmery</b> , <b>MM. Yaron Pesztat</b> et <b>François-Xavier de Donnea</b> , Ministre-Président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique	987	Algemene bespreking. — <i>Sprekers</i> : <b>de heren Mostafa Ouezekhti</b> , rapporteur, <b>Sven Gatz</b> , <b>mevrouw Isabelle Emmery</b> , <b>de heren Yaron Pesztat</b> en <b>François-Xavier de Donnea</b> , Minister-President van de Brusselse hoofdstedelijke regering, belast met Plaatselijke Besturen, Ruimtelijke Ordening, Monumenten en Landschappen, Stadsvernieuwing en Wetenschappelijk Onderzoek	987
Discussion des considérants et des tirets	990	Bespreking van de consideransen en van de streepjes	990
<b>INTERPELLATION</b>		<b>INTERPELLATIE</b>	
— De M. Benoît Cerexhe à M. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique, concernant « la finalisation d'un point important de l'accord de gouvernement (« le problème de la représentation du groupe néerlandophone dans le Conseil de la Région bruxelloise »), le respect par l'ensemble des membres de son gouvernement des modalités de cette finalisation, et ses conséquences directes sur la libération des droits de tirage complémentaires pour les commissions communautaires »	992	— Van de heer Benoît Cerexhe tot de heer François-Xavier de Donnea, Minister-President van de Brusselse hoofdstedelijke regering, belast met Plaatselijke Besturen, Ruimtelijke Ordening, Monumenten en Landschappen, Stadsvernieuwing en Wetenschappelijk Onderzoek, betreffende « de concrete uitvoering van een belangrijk punt van het regeerakkoord (« het probleem van de vertegenwoordiging van de Nederlandse taalgroep in de Brusselse Hoofdstedelijke Raad »), de vraag of alle leden van de regering zich akkoord zullen verklaren met de wijze waarop een en ander moet worden uitgevoerd en over de directe gevolgen hiervan voor het vrijmaken van de bijkomende trekkingsrechten voor de gemeenschapscommissies »	992
Discussion. — <i>Orateurs</i> : <b>MM. Benoît Cerexhe</b> , <b>Marc Cools</b> , <b>Mmes Brigitte Grouwels</b> , <b>Evelyne Huytebroeck</b> , <b>M. Rudi Vervoort</b> , <b>Mme Adelheid Byttebier</b> , <b>M. Jean-Luc Vanraes</b> , <b>Mme Isabelle Gelas</b> , <b>MM. Dominiek Lootens-Stael</b> , <b>Denis Grimberghs</b>	992	Bespreking. — <i>Sprekers</i> : <b>de heren Benoît Cerexhe</b> , <b>Marc Cools</b> , <b>mevrouwen Brigitte Grouwels</b> , <b>Evelyne Huytebroeck</b> , <b>de heer Rudi Vervoort</b> , <b>mevrouw Adelheid Byttebier</b> , <b>de heer Jean-Luc Vanraes</b> , <b>mevrouw Isabelle Gelas</b> , <b>de heren Dominiek Lootens-Stael</b> , <b>Denis Grimberghs</b>	992

PRESIDENCE DE MME MAGDA DE GALAN, PRESIDENTE

VOORZITTERSCHAP VAN MEVROUW MAGDA DE GALAN, VOORZITTER

*La séance plénière est ouverte à 9 h 10.*

*De plenaire vergadering wordt geopend om 9.10 uur.*

**Mme la Présidente.** — Je déclare ouverte la séance plénière du Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale du vendredi 11 mai 2001.

Ik verklaar de plenaire vergadering van de Brusselse Hoofdstedelijke Raad van vrijdag 11 mei 2001 geopend.

**EXCUSES — VERONTSCHULDIGD**

**Mme la Présidente.** — Ont prié d'excuser leur absence :

M. Fouad Lahssaini, Mmes Amina Derbaki Sbaï, Bernadette Wynants, Sfia Bouarfa et Marguerite Bastien.

Verontschuldigen zich voor hun afwezigheid :

De heer Fouad Lahssaini, Mevr. Amina Derbaki Sbaï, Bernadette Wynants, Sfia Bouarfa en Marguerite Bastien.

**COMMUNICATIONS DE LA PRESIDENTE**

**MEDEDELINGEN VAN DE VOORZITTER**

**Mme la Présidente.** — Au nom du Conseil, j'ai adressé à leurs Altesses Royales le Prince Philippe et la Princesse Mathilde mes vœux les plus chaleureux à l'occasion de l'heureux événement de la future naissance.

J'ai aussi adressé au Roi et à la Reine, à titre personnel et au nom du Conseil, mes félicitations les plus sincères.

Namens de Raad heb ik Hare Koninklijke Hoogheden Prins Philippe en Prinses Mathilde gefeliciteerd met de toekomstige geboorte van hun eerste kind.

Ik heb eveneens de Koning en de Koningin in eigen naam en namens de Raad mijn hartelijke gelukwensen aangeboden.

**COMMUNICATIONS FAITES AU CONSEIL**

**MEDEDELINGEN AAN DE RAAD**

*Cour d'arbitrage*

*Arbitagehof*

**Mme la Présidente.** — Divers communications ont été faites au Conseil par la Cour d'arbitrage.

Elles figureront au Compte rendu analytique et au Compte rendu intégral de cette séance. (*Voir annexes.*)

Verscheidene mededelingen worden door het Arbitragehof aan de Raad gedaan.

Zij zullen in het Beknopt Verslag en in het Volledig Verslag van deze vergadering worden opgenomen. (*Zie bijlagen.*)

*Délibération budgétaire*

*Begrotingsberaadslaging*

**Mme la Présidente.** — Un arrêté ministériel a été transmis au Conseil par le Gouvernement.

Il figurera au Compte rendu analytique et au compte rendu intégral de cette séance. (*Voir annexes.*)

Een ministerieel besluit wordt door de regering aan de Raad overgezonden.

Het zal in het Beknopt Verslag en in het Volledig Verslag van deze vergadering worden opgenomen. (*Zie bijlagen.*)

*Contrat de gestion 2001-2005  
entre la Région de Bruxelles-Capitale et  
la Société des Transports Intercommunaux de Bruxelles*

*Beheerscontract 2001-2005  
tussen het Brussels Hoofdstedelijk Gewest en de Maatschappij  
voor het Intercommunale Vervoer te Brussel*

**Mme la Présidente.** — Par lettre du 7 mai 2001, M. Jos Chabert, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Travaux publics, du Transport et de la Lutte contre l'Incendie et l'Aide médicale urgente, transmet, en application de l'article 3 de l'ordonnance du 22 novembre 1990 relative à l'organisation des transports en commun dans la Région de Bruxelles-Capitale, une copie du contrat de gestion 2001-2005 entre la Région de Bruxelles-Capitale et la Société des Transports Intercommunaux de Bruxelles, tel qu'approuvé par le gouvernement.

Renvoi à la commission de l'Infrastructure, chargée des Travaux publics et des Communications.

Bij brief van 7 mei 2001, zendt de heer Jos Chabert, minister van de Brusselse hoofdstedelijke regering, belast met Openbare Werken, Vervoer, Brandbestrijding en Dringende Medische Hulp, in uitvoering van artikel 3 van de ordonnantie van 22 november 1990 betreffende de organisatie van het openbaar vervoer in het Brussels Hoofdstedelijk Gewest, kopie van het beheerscontract 2001-2005 tussen het Brussels Hoofdstedelijk Gewest en de Maatschappij voor het Intercommunaal Vervoer te Brussel, zoals goedgekeurd door de regering.

Verwijzing naar de commissie voor de Infrastructuur belast met Openbare Werken en Verkeerswezen.

*Plan régional d'affectation du sol*

*Gewestelijk bestemmingsplan*

**Mme la Présidente.** — Par lettre du 10 mai 2001, M. Willem Draps, secrétaire d'Etat à la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites et du Transport rémunéré des Personnes, transmet, conformément à l'article 29 de l'ordonnance organique de la planification et de l'urbanisme du 29 août 1991, le Plan régional d'Affectation du Sol, tel qu'approuvé par le gouvernement en date du 3 mai 2001.

Renvoi à la commission de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme et de la Politique foncière.

Bij brief van 10 mei 2001, zendt de heer Willem Draps, staatssecretaris bij het Brussels Hoofdstedelijk Gewest, belast met Ruimtelijke Ordening, Monumenten en Landschappen en Bezoldigd Vervoer van Personen, overeenkomstig artikel 29 van de ordonnantie van 20 augustus 1991 houdende organisatie van de planning en de stedenbouw, het Gewestelijk Bestemmingsplan, zoals goedgekeurd door de regering op datum van 3 mei 2001.

Verwijzing naar de commissie voor de Ruimtelijke Ordening, de Stedenbouw en het Grondbeleid.

**PROPOSITIONS DE RESOLUTION**

*Prise en considération*

**VOORSTELLEN VAN RESOLUTIE**

*Inoverwegingneming*

**Mme la Présidente.** — L'ordre du jour appelle la prise en considération de la proposition de résolution (de Mme Béatrice Fraiteur) afférente au plan régional à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs définis dans le Protocole de Kyoto en matière de réduction des niveaux de gaz à effet de serre (n° A-180/1 – 2000/2001).

Pas d'observation ? (*Non.*)

Renvoi à la commission de l'Environnement de la Conservation de la Nature et de la Politique de l'Eau.

Aan de orde is de inoverwegingneming van het voorstel van resolutie (van mevrouw Béatrice Fraiteur) betreffende het geweste-

lijk plan dat moet worden uitgevoerd om de doelstellingen omschreven in het protocol van Kyoto inzake de reductie van het emissieniveau van broeikasgassen te halen (nr. A-180/1 – 2000/2001).

Geen bezwaar ? (*Neen.*)

Verzonden naar de commissie voor Leefmilieu, Natuurbehoud en Waterbeleid.

L'ordre du jour appelle la prise en considération de la proposition de résolution (de Mme Béatrice Fraiteur) condamnant la décision des Etats-Unis d'Amérique de ne pas respecter les objectifs définis dans le Protocole de Kyoto en matière de réduction des niveaux de gaz à effet de serre (n° A-181/1 – 2000/2001).

Pas d'observation ? (*Non.*)

Renvoi aux commissions réunies des Finances, du Budget, de la Fonction publique, des Relations extérieures et des Affaires générales et de l'Environnement, de la Conservation de la Nature et de la Politique de l'Eau.

Aan de orde is de inoverwegingneming van het voorstel van resolutie (van mevrouw Béatrice Fraiteur) ter veroordeling van de beslissing van de Verenigde Staten van Amerika om de doelstellingen omschreven in het protocol van Kyoto inzake de reductie van het emissieniveau van broeikasgassen niet te eerbiedigen (nr. A-181/1 – 2000/2001).

Been bezwaar ? (*Neen.*)

Verzonden naar de Verenigde commissies voor de Financiën, Begroting, Openbaar Ambt, Externe Betrekkingen en Algemene Zaken en voor Leefmilieu, Natuurbehoud en Waterbeleid.

**PROJET D'ORDONNANCE MODIFIANT L'ORDONNANCE DU 23 JUILLET 1992 RELATIVE A LA TAXE REGIONALE A CHARGE DES OCCUPANTS D'IMMEUBLES BATIS ET DE TITULAIRES DE DROITS REELS SUR CERTAINS IMMEUBLES (N<sup>os</sup> A-169/1 et 2 – 2000/2001)**

*Discussion générale*

**ONTWERP VAN ORDONNANTIE TOT WIJZIGING VAN DE ORDONNANTIE VAN 23 JULI 1992 BETREFFENDE DE GEWESTBELASTINGTEN LASTE VAN BEZETTERS VAN BEBOUWDE EIGENDOMMEN EN HOUDERS VAN EEN ZAKELIJK RECHT OP SOMMIGE ONROERENDE GOEDEREN (Nrs A-169/1 en 2 – 2000/2001)**

*Algemene bespreking*

**Mme la Présidente.** — Mesdames, Messieurs, l'ordre du jour appelle la discussion générale du projet d'ordonnance.

Dames en Heren, aan de orde is de algemene bespreking van het ontwerp van ordonnantie.

La discussion en commission a été brève et unanime.

La discussion générale est ouverte.

De algemene bespreking is geopend.

La parole est à M. Mostafa Ouezekhti, rapporteur.

**M. Mostafa Ouezekhti.** — Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, chers Collègues, comme vient de nous le dire Mme la Présidente, la réunion a été très rapide et l'unanimité s'est dégagée très rapidement.

A l'initiative du gouvernement fédéral et suivant l'arrêté royal du 14 mai 2000, les montants du revenu minimum garanti aux personnes âgées, ont été augmentés. Anciennement inférieurs ou égaux au minimex, ils sont à présent légèrement supérieurs.

Pour un ménage : 29 782 BEF à concurrence de 29 015 BEF pour le minimex.

Pour une personne isolée : 22 337 BEF à concurrence de 21 761 BEF pour le minimex.

L'ordonnance du 23 juillet 1992 relative à la taxe régionale à charge des occupants d'immeubles bâtis et des titulaires de droits réels sur certains immeubles telle quelle, obligerait donc à présent les bénéficiaires du revenu garanti augmenté à payer la taxe régionale et ainsi à se retrouver dans une situation financière plus défavorable qu'avant l'augmentation.

Aussi la commission du Budget a-t-elle voté à l'unanimité des 10 membres présents, la modification de l'ordonnance du 23 juillet 1992 afin que soient exonérés tous les bénéficiaires du revenu garanti aux personnes âgées, qu'ils aient été augmentés ou non.

Je remercie les services pour leur aide logistique en ce qui concerne l'élaboration de ce rapport.

**Mme la Présidente.** — Quelqu'un demande-t-il la parole ? (Non.)

Vraagt iemand het woord ? (Neen.)

La discussion générale est close.

De algemene bespreking is gesloten.

*Discussion des articles*

*Artikelsgewijze bespreking*

**Mme la Présidente.** — Nous passons à la discussion des articles du projet d'ordonnance.

Wij vatten de artikelsgewijze bespreking van het ontwerp van ordonnantie aan.

**Article 1<sup>er</sup>.** La présente ordonnance règle une matière visée à l'article 39 de la Constitution.

**Artikel 1.** Deze ordonnantie regelt een aangelegenheid bedoeld in artikel 39 van de Grondwet.

— Adopté.

Aangenomen.

**Art. 2.** Dans l'article 4, § 1<sup>er</sup>, de l'ordonnance du 23 juillet 1992 relative à la taxe régionale à charge des occupants d'immeubles bâtis et de titulaires de droits réels sur certains immeubles, les mots « , ou qui bénéficient du revenu garanti aux personnes âgées, » sont insérés entre les mots « d'aide sociale » et les mots « ou qui établissent ».

**Art. 2.** In artikel 4, § 1, van de ordonnantie van 23 juli 1992 betreffende de gewestbelasting ten laste van bezetters van bebouwde eigendommen en houders van een zakelijk recht op sommige onroerende goederen worden de woorden « , of die het gewaarborgd inkomen voor bejaarden genieten, » ingevoegd tussen de woorden « maatschappelijk welzijn » en de woorden « of die aantonen ».

— Adopté.

Aangenomen.

**Art. 3.** La présente ordonnance entre en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2001.

**Art. 3.** Deze ordonnantie treedt in werking op 1 januari 2001.

— Adopté.

Aangenomen.

**Mme la Présidente.** — Le vote sur l'ensemble du projet d'ordonnance aura lieu cet après-midi.

De stemming over het geheel van het ontwerp van ordonnantie zal deze namiddag plaatshebben.

**PROPOSITION DE RESOLUTION (DE M. SVEN GATZ)  
VISANT A SOUTENIR LES INITIATIVES D'ACHAT  
COLLECTIF D'IMMEUBLES A DESTINATION DE LO-  
GEMENT (N<sup>os</sup> A-133/1 et 2 – 99/2000)**

*Discussion générale*

**VOORSTEL VAN RESOLUTIE (VAN DE HEER SVEN GATZ)  
TER ONDERSTEUNING VAN INITIATIEVEN VAN COL-  
LECTIEVE AANKOOP VAN GEBOUWEN TER BESTEM-  
MING VAN DE WOONFUNCTIE (Nrs A-133/1 en 2 – 99/  
2000)**

*Algemene bespreking*

**Mme la Présidente.** — Mesdames, Messieurs, l'ordre du jour appelle la discussion générale de la proposition de résolution.

Dames en Heren, aan de orde is de algemene bespreking van het voorstel van resolutie.

La discussion générale est ouverte.

De algemene bespreking is geopend.

La parole est à M. Mostafa Ouezekhti, rapporteur.

**M. Mostafa Ouezekhti.** — Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, chers Collègues, tout d'abord, je tiens à remercier M. Sven Gatz pour l'heureuse initiative qu'il a prise en présentant cette proposition ambitieuse auprès de la commission du Logement. Je remercie aussi les membres de la commission pour l'ambiance conviviale dans laquelle se sont déroulés de longs et productifs débats ainsi que Mme Demanet de la Délégation pour le Développement du Pentagone, M. Deruwe secrétaire général de l'ASBL « Centre urbain » et M. Wouters, architecte, qui, au cours de leurs auditions, nous ont fait part de leurs expériences respectives.

Dans la Région bruxelloise, et plus particulièrement dans les quartiers centraux d'urbanisation ancienne, on n'a pu diagnostiquer l'existence de nombreux immeubles industriels désaffectés qui, sur le marché immobilier, n'ont pu trouver acquéreurs, notamment, en raison de leur configuration particulière.

Par le biais de l'achat collectif de ce type de bâtiments et, notamment, la possibilité de les réaffecter en immeubles de logement ou d'une mixité logement/surface économique, il est possible de concrétiser voire matérialiser des réponses appropriées à la lutte contre ces chancres qui défigurent nos communes.

Ce type d'opération offre, compte tenu des faibles prix de vente des bâtiments industriels, la possibilité de produire des logements à faible coût, répondant ainsi aux objectifs du PRD, c'est-à-dire rénovation des quartiers centraux dégradés et production de logements à coûts modérés.

Plusieurs incitants existent déjà quant à la réalisation d'un tel projet, notamment la bourse organisée par la DDP visant à encourager l'achat collectif de ce type de bâtiments et les primes à la rénovation de l'habitat au bénéfice des personnes physiques et des personnes morales et de droit privé et d'associations œuvrant à l'insertion par le logement.

Néanmoins, l'achat collectif engendre des difficultés notariales et financières et ne bénéficie pas, à l'heure actuelle, d'informations suffisantes à ce sujet.

Aussi, la commission Logement et le Conseil de Bruxelles-Capitale demandent au gouvernement de la Région bruxelloise :

- 1) de tenir à jour un inventaire des immeubles industriels à l'abandon susceptibles d'être affectés à des logements;
- 2) de promouvoir activement la transformation d'immeubles industriels en lofts via une information sur les possibilités et les prix à Bruxelles en Flandre et en Wallonie;
- 3) de créer un service d'information à l'achat collectif d'immeubles industriels en vue de leur réaffectation en logement pouvant accueillir les personnes intéressées et leur apporter une aide juridique;
- 4) et, afin de renforcer l'effet de ces projets sur la rénovation urbaine et de maintenir, le cas échéant, leur réaffectation à des fins commerciales ou industrielles, le service devrait se concentrer prioritairement mais non exclusivement dans les périmètres pour lesquels il existe un dispositif régional en matière de revitalisation des quartiers, en concertation avec les associations actives dans ces quartiers.

Votre commission a voté cette résolution à l'unanimité des membres présents. Je ne doute pas que notre Assemblée est d'accord sur le bien-fondé de cette proposition de résolution et la votera à l'unanimité.

Enfin, je remercie les services pour leur aide à la rédaction de cet imposant rapport. (*Applaudissements.*)

**De Voorzitter.** — Het woord is aan de heer Sven Gatz.

**De heer Sven Gatz.** — Mevrouw de Voorzitter, zonder prentieus te willen klinken verheugt het mij dat een initiatief ontsproten aan mijn brein tot resultaat leidt, ook al blijft het opzet bescheiden. Zoals de rapporteur heeft gezegd, hebben we in de commissie goed werk geleverd. We hebben daar een grondige discussie gevoerd over een loftbeleid in Brussel. Misschien wordt het wel een *loft story*.

Sta me toe kort in te gaan op een drietal punten.

Eerst zal ik uitleggen wat er moet gebeuren. Zoals vaker het geval is met politici, ben ook ik de mosterd ergens gaan halen. Drie tot vier jaar geleden heeft de stad Brussel een beurs georganiseerd om mensen uit de Vijfhoek die geïnteresseerd zijn in lofts in contact te brengen met de eigenaars van leegstaande panden in de hoop panden die niet meer gebruikt kunnen worden voor industriële doeleinden, om te vormen tot lofts. Meteen wil ik duidelijk zeggen dat het niet de bedoeling is van deze resolutie alle fabrieksgebouwen of industriële panden om te vormen tot lofts. Als een economische activiteit mogelijk blijft, dan willen wij daar niets aan veranderen.

De bedoeling is het initiatief dat ontwikkeld werd door de stad Brussel uit te breiden tot het gewestelijke niveau. We denken daarbij aan een dienst of een samenwerking van diensten op het gewestelijk niveau. De concrete beslissing daarover laat ik over aan de Brusselse Gewestregering. Zo een dienst zou dan de panden in kaart brengen die niet meer voor industriële of economische doeleinden worden gebruikt. Ik hoop dat daar niet te veel tijd over moet gaan en dat die informatie al tegen het einde van het kalenderjaar beschikbaar zal zijn. Samenwerking met de gemeenten is daarbij ook belangrijk. Eens de informatie beschikbaar is, kunnen contacten georganiseerd worden om kopers en verkopers samen te brengen.

In de commissie waren de meeste leden van oordeel dat de dienstverlening niet tot een zware bureaucratie mag leiden. In de eerste plaats moet de dienstverlening gericht zijn op eerstelijnsadvies en juridische informatie. De commissie besteedde ook aandacht aan de prijsspeculatie. Zodra een aantrekkelijk aanbod zichtbaar wordt, bestaat natuurlijk de kans dat kapitaalkrachtigen de interessante lofts voor de ogen van de minder kapitaalkrachtigen wegkapen. Dat pervers effect willen we met onze resolutie zeker niet aanmoedigen, al kan het ook niet helemaal worden uitgesloten. Als de overheid echter de panden zelf in kaart brengt, kunnen we dat perverse effect beperken en enthousiaste mensen bereiken die tegen een niet te hoge prijs een interessante woonruimte in de stad zullen kunnen verwerven.

Waar kan dat project worden gerealiseerd? Dat was de tweede vraag die in de commissie aan de orde was. Het spreekt voor zich dat die panden zich meestal bevinden in wijken waar vroeger een industriële activiteit aanwezig was. Dat zijn vaak wijken die in verval zijn geraakt en waar het Gewest zich op concentreert om te renoveren en

ruimtelijk te reorganiseren. Met deze resolutie concentreren we ons vooral op dat soort wijken, al willen we daar ook niet te exclusief in zijn.

Ten slotte wil ik nog even stilstaan bij het politiek belang van de resolutie. Lofts vallen vooral in de smaak bij « yuppies », « trendy » mensen of « *branchés* » of hoe men ze ook wil noemen, meestal mensen die hun weg kennen in het marktsysteem en het politiek bestel. Het moet voor iedereen duidelijk zijn dat het nooit mijn bedoeling is geweest het project dat ik met deze resolutie voor ogen heb bij voorrang af te stemmen op dat publiek. Mijn bedoeling is wel degelijk om probleembuurten waar stadskankers de ruimtelijke ordening en de sociale situatie negatief beïnvloeden nieuwe kansen te geven. Voor mij staat het gemengd karakter van die wijken voorop en mag het project niet tot een verdringingseffect leiden. De ware bedoeling van deze resolutie is vanuit overwegingen van ruimtelijke ordening stadskankers om te vormen tot woongelegenheden, zodat de levenskwaliteit in die buurten verbetert.

Ik dank de leden van de commissie Huisvesting voor het constructieve debat en ik hoop dat de resolutie straks bij de stemming dezelfde eenparigheid zal genieten als in de commissie.

**Mme la Présidente.** — La parole est à Mme Isabelle Emmery.

**Mme Isabelle Emmery.** — Madame la Présidente, le groupe socialiste tient à saluer l'initiative de Sven Gatz, initiative à laquelle nous nous étions d'ailleurs associés puisque nous avons cosigné la proposition de résolution.

Cette proposition qui vise à soutenir les initiatives d'achats collectifs d'immeubles industriels désaffectés à destination de logements, est intéressante en ce sens qu'elle pourrait apporter une réponse au problème de logement de nombreux Bruxellois. Nous pensons cependant que ses effets risquent d'être marginaux. Les expériences récentes qui se sont développées spontanément en la matière ont rassemblé un public que l'on pourrait qualifier d'averti et qui se situe dans la tendance branchée de la population bruxelloise.

Les personnes que la commission du Logement a auditionnées ont d'ailleurs confirmé ce point de vue, certaines étant à la fois spécialistes de la rénovation urbaine et acheteurs collectifs. Or, Bruxelles ne semble pas s'inscrire dans le mouvement très dynamique qui se manifeste dans certaines capitales européennes et qui pousse les ménages à opter pour un loft dans un immeuble industriel désaffecté. L'idéal, pour la plupart des Bruxellois, reste encore — on peut peut-être le déplorer — la recherche d'une petite maison avec jardin. Cela ne fait-il d'ailleurs pas partie des motivations qui poussent les familles à s'installer à l'extérieur de Bruxelles, dans des zones plus aérées ?

Par ailleurs, les personnes auditionnées, en particulier la représentante de la délégation urbaine au pentagone, nous ont appris que sur Bruxelles-Ville, plus rien n'était disponible. C'est sans doute un résultat heureux mais comme cela a été dit, qui est dû à l'engouement pour un quartier proche de la Grand-Place. Il n'est donc pas certain que l'initiative puisse être reproduite de manière aussi efficace ailleurs dans la Région. Reste évidemment que l'initiative qui porte essentiellement sur la promotion de ce type d'opération, l'information des personnes intéressées, la création d'un lieu de rencontre et d'aide au montage financier et juridique — très ardu, comme on vient de le

rappeler — pourrait attirer un public plus large. C'est la raison pour laquelle nous soutiendrons la proposition. Cependant, les discussions au sein de la commission ainsi que la confrontation des témoignages des différentes personnes auditionnées, nous ont amenés à introduire un amendement fondamental à la proposition. Le soutien à ce type d'opération ne peut se concevoir que dans les quartiers où existe déjà un programme global de revitalisation. Dans un souci de consensus, nous avons accepté qu'il ne le soit pas exclusivement, mais la priorité aux quartiers centraux a été maintenue, ce dont nous nous félicitons. En effet, nous sommes convaincus que pour être opérationnelle, cette initiative doit être complétée par des dispositifs plus incitatifs, comme l'accès privilégié aux primes régionales ainsi que des interventions plus directes des pouvoirs régionaux sur l'espace public. Nous sommes également préoccupés par les effets pervers que pourrait avoir un développement de ces opérations sur la population et l'économie locales. Les habitants pourraient être exclus de leur quartier par une spéculation naissante et les entreprises pourraient être négligées.

Il y a donc lieu d'être vigilants et nous estimons que seule l'insertion dans un programme global de revitalisation des quartiers existants est à même d'éviter les effets pervers que je viens de citer.

Pour toutes ces raisons, le groupe socialiste votera positivement la proposition de résolution telle qu'elle a été amendée.

Pour conclure, je tiens à remercier l'auteur de la proposition qui a accepté de modifier largement son texte afin de tenir compte de la sensibilité la plus large. (*Applaudissements sur les bancs de la majorité.*)

**Mme la Présidente.** — La parole est à M. Yaron Pesztat.

**M. Yaron Pesztat.** — Madame la Présidente, mon groupe soutiendra également la proposition de résolution de M. Gatz à laquelle nous avons largement collaboré.

C'est une contribution modeste certes — je partage de ce point de vue les réserves que Mme Emmery vient d'exprimer — mais c'est une contribution, néanmoins, à la problématique du logement, problématique extrêmement complexe, ainsi d'ailleurs qu'à la problématique de la rénovation urbaine, puisque le territoire bruxellois — et les quartiers d'ancienne urbanisation, en particulier — recèlent un potentiel important d'immeubles de type industriel qui peuvent effectivement, — moyennant des travaux de transformation qui ne sont pas nécessairement fort coûteux, comme nous avons pu nous en rendre compte à partir d'un certain nombre d'exemples qui nous ont été présentés dans le cadre des auditions qui ont été organisées au sein de la commission — être reconvertis à destination de logements. Ces logements concernent certes une frange de la population relativement limitée et plutôt aisée, sans être nécessairement « branchée ». Je n'ai, pour ma part, aucune aversion pour la population « branchée », ne sachant d'ailleurs pas très bien ce que cela veut dire ! ...

Si l'on examine la problématique en termes de coût du logement mis ainsi sur le marché, on se rend compte que le coût est relativement faible et se maintient en deçà du prix du marché. Il attire une population qui, certes, aime bien ce type de logement dans ses formes, sans pour autant être extrêmement solvable ou appartenant à la frange supérieure des revenus bruxellois.

Donc, c'est une contribution intéressante bien que modeste, qui permet de mettre sur le marché des logements à moindre coût, de contribuer à la rénovation des quartiers et de réaffecter des immeubles industriels qui restent très longtemps inoccupés.

D'ailleurs, cette proposition de résolution est issue d'un travail mené pendant plusieurs années par la délégation au Pentagone de la ville de Bruxelles, qui a mis en évidence, que ce potentiel important pour la rénovation urbaine et pour la production de logements pouvait être, moyennant une aide, reconverti en logements agréables et à un coût relativement modéré.

La proposition de résolution met fort bien en évidence, et cela a été confirmé par les travaux de la commission, que l'on ne procède pas à une telle reconversion seul, avec les moyens du bord. Cela nécessite une aide; il y a, en effet, de nombreux obstacles, qui sont de l'ordre du montage financier, des rapports avec les banques, du statut de propriété, du travail qu'il faut faire avec un notaire pour diviser le bien en unités cohérentes ayant chacune un statut indépendant. Tout cela constitue des obstacles à la réalisation de ce type de projet.

Je crois que, fondamentalement, l'idée de la proposition de résolution consiste à permettre aux personnes intéressées par ce type de démarche de bénéficier d'un minimum d'aide qui leur permette de monter le projet, tant sur le plan architectural que sur le plan financier et notarial. C'est, à mon sens, la demande principale qui est formulée au gouvernement dans le cadre de la proposition de résolution : offrir un service d'aide au montage de ce type de projet.

Mme Emmerly a rappelé que les travaux en commission — et je voudrais insister sur ce point — ont quand même mis en évidence certaines divergences d'orientation entre les uns et les autres. Mais elles ont pu être dépassées dans un consensus qui me paraît tout à fait acceptable, qui consiste à dire que pour limiter les effets pervers de ce type d'opérations il faut de préférence les réaliser dans des quartiers qui font l'objet d'un dispositif public, du type contrat de quartier ou autre dispositif de rénovation urbaine, ce qui permet alors d'avoir une maîtrise publique de l'évolution du quartier et particulièrement de la réaffectation des immeubles industriels.

Pour notre part, ce qui nous inquiète beaucoup, ce n'est pas tant le problème des effets pervers sur le logement; je crois, en effet, que dans le type de quartier concerné, les immeubles industriels, ne représentent qu'une petite partie du bâti, et dès lors ne générera pas des hausses de prix sur l'ensemble du quartier. C'est là un faux procès fait à ce type de démarches. En revanche, j'estime que ces quartiers, qui sont traditionnellement des quartiers d'entreprises, offrent un potentiel important de reconversion économique que l'on ne peut gâcher au profit exclusif d'une reconversion en logements. Il faut pouvoir maintenir un certain nombre d'immeubles industriels et permettre le développement d'activités économiques de type PME. Elles peuvent en effet précisément tirer parti de la typologie caractéristique de ces immeubles, qui présentent de grands volumes et éventuellement des possibilités d'accès pour camions et camionnettes.

Il y a en effet une double exigence : la rénovation urbaine certes et la production de logements à prix réduits mais aussi le maintien des possibilités de reconversion du tissu économique dans des quartiers qui s'y prêtent particulièrement bien.

Il y a donc à cet égard aussi une exigence au niveau de la politique régionale. La proposition que nous allons défendre aujourd'hui — tous ensemble je le suppose — permet précisément de concilier des impératifs de rénovation urbaine, de développement économique et de production de logements à prix modérés; c'est en tout cas le sens de la version finale du texte. Nous avons eu une longue discussion en commission et je veux saluer au passage le travail des commissaires. En effet, ils se sont beaucoup investis, car si l'idée de départ plaisait à tout le monde, certains craignaient les effets pervers qui viennent d'être évoqués. Nous avons réussi à réorienter les choses, à limiter le risque de ces effets pervers.

La proposition dans sa forme actuelle me semble indiquer clairement au gouvernement qu'il s'agit d'une bonne idée mais qu'il faut s'entourer de certaines garanties, ces dernières étant réunies là où il y a un dispositif public d'intervention du type « contrat de quartier » ou autres. Nous ne disons pas qu'il faut exclusivement se limiter à ce type de périmètre mais qu'il faut tenter de concentrer ce type d'opération dans ces périmètres afin d'assurer un contrôle public.

Je voulais particulièrement insister sur ce point car il faut que le gouvernement connaisse la motivation des commissaires en ce qui concerne cette proposition de résolution. Il ne faudrait pas qu'elle soit mal interprétée ni utilisée à des fins qui n'ont rien à voir avec celles qui ont présidé à l'élaboration de la résolution au départ et aux modifications du texte par la suite. (*Applaudissements sur les bancs Ecolo.*)

**Mme la Présidente.** — Je remercie le président de la commission.

Souhaitez-vous prendre la parole, Monsieur le Ministre-Président ?

**M. François-Xavier de Donnea,** Ministre-Président du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique. — Je me rallie à la sagesse de votre Parlement !

**Mme la Présidente.** — Comme j'aime entendre ces propos de votre part.

Quelqu'un demande-t-il la parole ? (*Non.*)

Vraagt iemand het woord ? (*Nee.*)

La discussion générale est close.

De algemene bespreking is gesloten.

*Discussion des considérants et des tirets*

*Bespreking van de consideransen en van de streepjes*

**Mme la Présidente.** — Nous passons à la discussion des considérants et des tirets de la proposition de résolution, sur la base du texte adopté par la commission.

Wij vatten de bespreking van de consideransen en van de streepjes van het voorstel van resolutie aan op basis van de door de commissie aangenomen tekst.

Le Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale,

Vu l'existence, en particulier dans les quartiers centraux d'urbanisation ancienne et liés à l'industrialisation de la Région bruxelloise, d'immeubles industriels désaffectés;

Vu la possibilité de réaffecter ces immeubles à destination de logement, mise en évidence par la bourse organisée par la Délégation au Développement du Pentagone (DDP) de Bruxelles-Ville visant à encourager l'achat collectif de ce type de bâtiments;

Vu les difficultés notariales et financières inhérentes à l'achat collectif et la nécessité de fournir les informations nécessaires à ce sujet;

Vu les primes instaurées par les arrêtés du 4 juillet 1996 du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale relatifs à l'octroi de primes à la rénovation de l'habitat au bénéfice de personnes physiques et de personnes morales de droit privé et d'associations œuvrant à l'insertion par le logement et par l'arrêté ministériel du 4 septembre 1996 relative aux règles d'application des arrêtés susmentionnés;

Vu la dynamique positive créée grâce à ces primes dans le domaine de la reconversion en logements d'immeubles industriels;

Vu le double objectif du PRD, qui souhaite d'une part favoriser la rénovation des quartiers centraux dégradés, et d'autre part, favoriser la production de logements à un coût modéré;

Vu la possibilité qu'offre ce type d'opérations, compte tenu des faibles prix de vente des bâtiments industriels désaffectés, de produire des logements à faible coût;

Considérant toutefois d'une part l'effet à la hausse sur les prix que la réaffectation de ce type d'opérations risque de provoquer;

Considérant d'autre part l'exode urbain constaté chaque année dans le chef d'un segment déterminé de la population qui ne trouve pas de logement approprié en ville;

Considérant enfin qu'il y a lieu, conformément au PRD, de préserver la possibilité de réintroduire ces immeubles sur le marché à destination d'activités productives, auxquelles leur typologie se prête;

Demande au gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale :

— de tenir à jour un inventaire des immeubles industriels à l'abandon dans la Région, susceptibles d'être affectés à du logement;

— de promouvoir activement la transformation d'immeubles industriels en lofts (par des campagnes d'information sur les possibilités et les prix) à Bruxelles, en Flandre et en Wallonie;

— de créer un service d'information à l'achat collectif d'immeubles industriels, en vue de leur réaffectation en logements. Les personnes intéressées pourraient s'adresser à ce point d'information, y rencontrer d'autres personnes intéressées et y bénéficier d'une assistance juridique. Afin de renforcer l'effet de ces projets sur la rénovation urbaine et de maintenir, le cas échéant, leur réaffectation à des fins commerciales ou industrielles, le service devrait se concentrer

prioritairement dans les périmètres pour lesquels il existe un dispositif régional en matière de revitalisation des quartiers et en concertation avec les associations actives dans ces quartiers.

— Adopté.

De Brusselse Hoofdstedelijke Raad,

Gelet op het bestaan van verlaten industriële gebouwen in het Brussels Hoofdstedelijk Gewest en in het bijzonder in de oude centrale stadswijken;

Gelet op de mogelijkheid om die gebouwen te bestemmen voor de woonfunctie, wat duidelijk is geworden door de beurs die is georganiseerd door de Afvaardiging voor de Ontwikkeling van de Vijfhoek (AOV) van de Stad Brussel en die de collectieve aankoop van dergelijke gebouwen wou aanmoedigen;

Gelet op de notariële en financiële problemen die inherent zijn aan de collectieve aankoop en de noodzaak om daarover de nodige informatie te verstrekken;

Gelet op de premies ingesteld bij besluit van de Brusselse hoofdstedelijke regering van 4 juli 1996 betreffende de toekenning van premies voor de renovatie van het woonmilieu aan natuurlijke personen en privaatrechtelijke rechtspersonen en aan verenigingen die ijveren voor de inschakeling via het woonbeleid, en bij ministerieel besluit van 4 september 1996 betreffende de regels voor toepassing van bovenvermelde besluiten;

Gelet op de positieve dynamiek die dankzij deze premies ontstaat op het gebied van reconversie van industriële gebouwen tot woonfunctie;

Gelet op de dubbele doelstelling van het GewOP, te weten de renovatie van de verloederde centrale wijken te bevorderen enerzijds en te zorgen voor meer woningen tegen een redelijke prijs anderzijds;

Gelet op de mogelijkheid die dergelijke initiatieven bieden, rekening houdend met de geringe verkoopprijs van verlaten bedrijfsgebouwen, om tegen een geringe prijs woongelegenheid te creëren;

Overwegende enerzijds echter dat de herbestemming van die panden ten gevolge van dergelijke initiatieven de prijzen kan doen stijgen;

Overwegende anderzijds de stadsvlucht die ieder jaar weer optreedt bij een welbepaald segment van de bevolking die geen geschikte woning vindt binnen de stad;

Overwegende ten slotte dat het, overeenkomstig het GewOP, raadzaam is de mogelijkheid te behouden om deze gebouwen opnieuw op de markt te brengen en te bestemmen voor bedrijfsactiviteiten, waartoe hun structuur zich leent;

Vraagt aan de Brusselse hoofdstedelijke regering om

— de verlaten industriegebouwen in het Gewest die in aanmerking zouden kunnen komen voor woonfunctie permanent te inventariseren;

— actif deze trend naar ombouwen van industriële panden naar lofts te promoten (via informatiecampagnes over de mogelijkheden en de prijzen) in Brussel, in Vlaanderen en Wallonië;

— een dienst op te richten voor informatie bij de collectieve aankoop van bedrijfsgebouwen, teneinde ze te herbestemmen voor de woonfunctie. Op dit informatiepunt kunnen geïnteresseerden zich melden, andere geïnteresseerden ontmoeten en juridisch worden bijgestaan. Teneinde het effect van deze projecten op de stadsvernieuwing te versterken en teneinde desgevallend hun reëffectatie tot commerciële of industriële doeleinden te behouden, zou de dienstverlening zich prioritair moeten concentreren binnen de perimeters waarvoor er een gewestelijke bepaling bestaat inzake herwaardering van de wijken en in overleg met de verenigingen die actief zijn in deze wijken.

— Aangenomen.

**Mme la Présidente.** — Nous procéderons tout à l'heure au vote nominatif sur l'ensemble de la proposition de résolution.

Wij zullen straks stemmen over het geheel van het voorstel van resolutie.

## INTERPELLATION

### INTERPELLATIE

**Mme la Présidente.** — L'ordre du jour appelle l'interpellation de M. Benoît Cerexhe.

Aan de orde is de interpellatie van de heer Benoît Cerexhe.

**INTERPELLATION DE M. BENOIT CEREXHE A M. FRANCOIS-XAVIER DE DONNEA, MINISTRE-PRESIDENT DU GOUVERNEMENT DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGE DES POUVOIRS LOCAUX, DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, DES MONUMENTS ET SITES, DE LA RENOVATION URBAINE ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE, CONCERNANT « LA FINALISATION D'UN POINT IMPORTANT DE L'ACCORD DE GOUVERNEMENT (« LE PROBLEME DE LA REPRESENTATION DU GROUPE NEERLANDOPHONE DANS LE CONSEIL DE LA REGION BRUXELLOISE »), LE RESPECT PAR L'ENSEMBLE DES MEMBRES DE SON GOUVERNEMENT DES MODALITES DE CETTE FINALISATION, ET SES CONSEQUENCES DIRECTES SUR LA LIBERATION DES DROITS DE TIRAGE COMPLEMENTAIRES POUR LES COMMISSIONS COMMUNAUTAIRES »**

### Discussion

**INTERPELLATIE VAN DE HEER BENOIT CEREXHE TOT DE HEER FRANCOIS-XAVIER DE DONNEA, MINISTER-PRESIDENT VAN DE BRUSSELSE HOOFDSTEDELIJKE REGERING BELAST MET PLAATSELIJKE BESTUREN, RUIMTELIJKE ORDENING, MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN, STADSVERNIEUWING EN WETENSCHAPPELIJK ONDERZOEK, BETREFFENDE « DE**

**CONCRETE UITVOERING VAN EEN BELANGRIJK PUNT VAN HET REGEERAKKOORD (« HET PROBLEEM VAN DE VERTEGENWOORDIGING VAN DE NEDERLANDSE TAALGROEP IN DE BRUSSELSE HOOFDSTEDELIJKE RAAD »), DEVRAAG OF ALLE LEDEN VAN DE REGERING ZICHAKKOORD ZULLEN VERKLAREN MET DE WIJZE WAAROP EN ANDER MOET WORDEN UITGEVOERD EN OVER DE DIRECTE GEVOLGEN HIERVANVOOR HET VRIJMAKEN VAN DE BIJKOMENDE TREKKINGSRECHTEN VOOR DE GEMEENSCHAPSCOMMISSIES »**

### Bespreking

**Mme la Présidente.** — La parole est à M. Benoît Cerexhe pour développer son interpellation.

**M. Benoît Cerexhe.** — Madame la Présidente, Monsieur le Ministre-Président, mes chers Collègues, certains ont voulu faire croire que, si nous nous sommes opposés aux accords dits du Lombard, c'était par simple plaisir d'être contre, et que d'un parti de l'opposition comme le nôtre, il ne fallait rien attendre d'autre. Ceux-là ont faux sur toute la ligne. Ceux-là ont trop beau jeu de se cacher derrière cette argumentation mesquine pour refuser de voir la réalité en face. Car que demandions-nous ? Qu'avaient de si scandaleux les revendications que nous souhaitions poser sur la table ? Une refinancement conséquent de la Région bruxelloise. Etait-ce à ce point scandaleux ? N'est-ce pas le gouvernement précédent qui chiffrà à 18 milliards de francs belges les besoins de refinancement de notre Région ? N'est-ce pas le Ministre-Président précédent, M. Simonet, qui déclara, lors de la Fête de l'Iris 2000, qu'il convenait rapidement de prévoir le refinancement de Bruxelles ? N'est-ce pas le président du groupe PRL-FDF dans notre assemblée, M. Cools, qui, dans le numéro d'avril 2001 de Perspectives bruxelloises — le bulletin d'information de son groupe —, déclarait : « Notre action n'aboutira cependant que si Bruxelles dispose de moyens financiers suffisants pour faire face à ses charges spécifiques. Ces charges ont été estimées à 18,4 milliards de francs belges et ne sont que très partiellement couvertes par l'accord de coopération entre le gouvernement fédéral et le gouvernement bruxellois » ? N'est-ce pas ce même chef de groupe qui ajoutait : « L'amélioration du climat communautaire doit permettre également de discuter à un moment donné du refinancement de la Région bruxelloise » ? N'est-ce pas lui, qui concluait : « C'est indispensable pour garantir la viabilité financière à long terme de la Région » ? Qu'y avait-il de si diabolique à vouloir, dans notre chef, discuter de ce refinancement indispensable de la Région bruxelloise ?

Que demandions-nous d'autre ? Que les minorités soient traitées de manière identique, où qu'elles se situent. Etait-ce à ce point déplacé ? N'est-ce pas le dernier président de la Costa bruxelloise qui fit le coup de poing à des nationalistes flamands devant la bibliothèque de Wezembeek, il y a moins de deux ans de cela ?

**M. Marc Cools.** — C'est l'inverse. Ce n'est pas lui qui faisait le coup de poing, c'est lui qui recevait des coups de poing.

**M. Benoît Cerexhe.** — D'accord mais il avait fait un certain nombre de déclarations et de promesses que je ne retrouve malheureusement plus aujourd'hui dans les accords qui ont été signés.

Ne sont-ce pas, Monsieur Cools, les présidents des partis francophones qui, unanimes à l'époque, s'engagèrent à ne pas laisser

tomber la périphérie ? Ne sont-ce pas vous, Monsieur Cools — vous êtes très actif pour l'instant — et la Vice-Présidente de votre groupe, Mme Gelas, qui venez de déposer à la Cocof une proposition de résolution qui exige « la fixation démocratique des limites de la Région » et la signature de la convention-cadre sur la protection des minorités ? Qu'y avait-il, dès lors, de si scandaleux de notre part à demander qu'on discute de ces propositions aujourd'hui ?

« Contentons-nous de l'accord du gouvernement. Ne chargeons pas la barque, vous risqueriez de la faire couler », disiez-vous avec M. Moureaux, Monsieur le Ministre-Président.

Monsieur le Ministre-Président, vous portez, dans l'échec de la Costa bruxelloise, une responsabilité énorme.

Vous avez toujours refusé de charger le navire, de peur qu'il ne coule. Pourtant, il a bel et bien coulé. Vous êtes, vous et votre majorité, restés à babord, les mains libres, à observer ceux qui se trouvaient à tribord et qui, de leur côté, amoncelaient des charges de plus en plus lourdes. Le navire n'a pas coulé par enfoncement sous la ligne de flottaison, comme vous le craigniez à l'époque. Déséquilibré à tribord, il a basculé, chaviré et s'est aujourd'hui définitivement retourné. Seuls quelques canots de sauvetage du tribord ont pu être mis à l'eau.

Vous portez, Monsieur le Ministre-Président, une lourde responsabilité dans le déroulement funeste de la Costa bruxelloise. J'ai bien entendu que vous vous étiez dégagé de cette Costa pour ne pas y impliquer votre gouvernement. Mais votre responsabilité est, me semble-t-il, originelle. A la faveur de l'accord du gouvernement fédéral qui visait, rappelons-le, à mettre en œuvre les revendications sur lesquelles les Bruxellois se seraient entendus de manière consensuelle, Bruxelles avait une occasion unique de faire valoir ses arguments auprès du gouvernement fédéral. Pour ce faire, il eut fallu que vous preniez le taureau par les cornes et saisissiez cette chance.

Peine perdue, malgré nos appels pressants et répétés à de très nombreuses reprises. Vous avez malheureusement fait traîner les choses, vous contentant en 15 mois de huit petites réunions, à peine.

En faisant de notre Région, l'otage de la négociation institutionnelle fédérale, vous avez non seulement gâché la chance unique qui s'offrait à nous, vous avez aussi donné une fois de plus des arguments à ceux qui considèrent que Bruxelles nécessite une mise sous tutelle. La finalisation des accords du Lombard, sous la tutelle bienveillante de MM. De Gucht, Verhofstadt et Borginon, est à cet égard chargée de symboles. On nous assure que la Région bruxelloise a montré lors des accords du Lombard sa maturité; je crains plutôt qu'elle ne soit perçue par certains comme un fruit mûr prêt à être bientôt cueilli.

Madame la Présidente, Monsieur le Ministre-Président, chers Collègues, les accords dits du Lombard sont, pour nous, la consécration de renoncements à des principes directeurs et des valeurs, qui pour un parti comme le nôtre, restent fondamentales : le principe d'égalité — l'égalité entre Bruxellois, l'égalité entre minorités, l'égalité de traitement entre régions —; et la promotion des valeurs démocratiques fondamentales : respect des volontés exprimées par les électeurs et promotion du régime parlementaire.

Or, il nous apparaît que ces principes sont largement bafoués par les accords du Lombard.

Ainsi, il est évident pour nous que la voix d'un électeur doit égaler celle d'un autre électeur. Comme nous l'avons dit tout au long des négociations de la Costa bruxelloise, nous pouvions prêter une oreille attentive aux aspirations des groupes politiques flamands à bénéficier d'un meilleur confort de travail dans notre Assemblée. Mais nous ne pouvons tolérer la solution dégagée pour ce faire. Entre l'aspiration à une représentation minimale et l'imposition d'une représentation garantie près de 20 % dans notre Assemblée, il n'y a pas qu'une simple nuance sémantique; il y a un gouffre démocratique.

Demain, il y aura à Bruxelles un parlementaire flamand pour environ 3 600 électeurs, alors qu'il faudra plus de 5 000 voix pour un parlementaire francophone.

Quand un francophone bénéficiera d'une voix, un habitant néerlandophone de notre Région en bénéficiera d'environ une et demie, ce qui est inacceptable à nos yeux.

Par ailleurs, il est évident que les garanties offertes aux minorités ne peuvent souffrir de traitements différents. Les néerlandophones de Bruxelles craignent-ils qu'une majorité puisse utiliser la régionalisation des lois organiques des communes, pour réduire leur représentativité dans les institutions communales ?

Les accords du Lombard leur octroient un droit de veto sur toute modification à venir. Admettons. Mais si ces craintes sont à ce point légitimes, pourquoi ne pas les prévoir pour les minorités et les majorités francophones de la périphérie ? Vous me rétorquerez, Monsieur le Ministre-Président, que la Costa n'était pas le lieu idéal pour en discuter. Faux ! C'est une hérésie intellectuelle de ne pas lier le sort de toutes les minorités, surtout quand elles vivent à quelques centaines de mètres les unes des autres.

Le président du FDF avait proposé de soustraire de la régionalisation de la loi organique les communes de la périphérie et les 19 communes bruxelloises. C'est là, nous semble-t-il, l'application sensée du principe d'égalité ...

De surcroît, il nous paraissait évident qu'il fallait trouver une solution pour éviter un éventuel blocage des institutions. Nous avons toujours dit que nous en faisons le point prioritaire à mettre sur la table de la Costa. Nous avions même fait, en son temps, des propositions originales, visant à noyer le Vlaams Blok sans permettre l'accession au Parlement de mandataires complémentaires d'extrême droite.

Or, le système mis en œuvre pour éviter le blocage des institutions régionales bruxelloises et les mécanismes imaginés pour accroître la représentation flamande n'empêchent malheureusement nullement de promouvoir de nouveaux parlementaires du Vlaams Blok : deux supplémentaires à la Région, un supplémentaire à la VGC, trois au Vlaamse Raad, si l'on s'en tient aux projections des résultats des élections de 1999 ...

**M. Christos Doukeridis.** — Prouvez-le moi. Démontrez-le maintenant. Je voudrais savoir comment vous obtenez ces chiffres. Des dispositions clairement établies dans ces accords prévoient de

pouvoir modifier ces résultats. Sur cette question-là aussi, vous trichez.

Il n'y a aucune obligation !

**M. Michel Lemaire.** — Nous interviendrons également dans le débat. Si M. Cerexhe ne l'explique pas, nous lui donnerons un coup de main !

**M. Mahfoudh Romdhani.** — Je ne pense pas qu'il triche. Il se trompe seulement dans ses calculs.

**M. Benoît Cerexhe.** — Je vous l'expliquerai tout à l'heure. Je ne triche pas. Nous avons fait des propositions en la matière. D'autres solutions pouvaient être dégagées.

J'en viens au point suivant. Alors que l'on représente 10 % de la population, obtenir de droit une place dans un collège communal — lorsqu'on est associé à la majorité — et un droit de veto sur les politiques menées dans les communes est, à notre sens, injuste à l'égard des autres minorités plus importantes et à l'égard des majorités en place, en laissant entendre que ces dernières ne s'occupent pas assez des néerlandophones.

**M. Christos Doulkeridis.** — Et quel est votre poids électoral à la commune d'Ixelles ? Moins de 10 %, et vous avez deux échelons ! Est-ce plus juste ?

**Mme La présidente.** — Ne débordez pas sur des situations locales, s'il vous plaît.

La parole est à M. Benoît Cerexhe et chacun pourra prendre la parole à son tour, ainsi qu'il en fut décidé en Bureau élargi.

**M. Benoît Cerexhe.** — Injuste aussi à l'encontre de l'esprit même de ce que devrait être la coexistence harmonieuse bruxelloise. La formule, plus que promouvoir la mixité culturelle des listes, favorisera surtout la constitution de listes monoculturelles, au discours par essence plus renfermé sur lui-même. C'est un coup de poignard dans le modèle de cohabitation multiculturelle que nous entendons promouvoir en Région bruxelloise. Je rappellerai ici les propos de Maître Uyttendaele dans un « Soir » d'avril, qui affirmait — et je le cite — « qu'il y a des limites au mauvais goût. Donner à la minorité flamande infinitésimale un échevin de droit serait une faille dans la démocratie ».

**M. Christos Doulkeridis.** — Nous n'en sommes pas là !

**M. Benoît Cerexhe.** — Enfin, nous dénonçons aussi l'inflation galopante du nombre de mandats parlementaires dans notre Région puisque, si mes calculs sont exacts, nous passerons demain en Région bruxelloise, de 75 parlementaires à plus de 100, et même jusqu'à 108. Ce n'est pas notre conception des choses. Si nous avions déjà à la Communauté française et en Région wallonne des « Gouvernements de Pygmées », pour reprendre l'expression de quelqu'un qu'on connaît bien à la Fédération PRL FDF MCC, nous aurons demain à Bruxelles des « Parlements de bonzaïs », réduction artificielle de ce que doit être un vrai Parlement. Je ne résiste pas au déplaisir de citer ici un compte rendu de la Chambre de 1988, qui soulignait ceci, lors de la discussion sur la mise en place de la Région bruxelloise : « Le PRL — qui, à l'époque, semblait plus clairvoyant

que celui d'aujourd'hui — propose une réduction à 49 membres élus directement. Outre l'économie que cela procure — vous étiez alors soucieux des deniers publics — il est clair que les conseillers sont démotivés dans des assemblées trop nombreuses, dont le niveau moyen a évidemment tendance à baisser ».

**M. Mostafa Ouezekhti.** — Dans ce cas, le PSC ne serait plus représenté à Bruxelles ! (*Exclamations.*)

**M. Benoît Cerexhe.** — Occupez-vous de la situation à Uccle, Monsieur Ouezekhti !

Ces accords sont donc imbuables pour Bruxelles. Il est d'ailleurs symptomatique de voir combien le grand Philippe Moureaux, samedi dernier sur les antennes de Télé-Bruxelles, s'est dépêché de rejeter sur les négociateurs libéraux les responsabilités de tout ce qui fut concédé aux négociateurs flamands. L'échevin flamand dans les communes ? « C'est la faute à Simonet » ! La non-signature de la convention-cadre, c'est pas la faute à Moureaux, non, non, qui a bien essayé assure-t-il, mais « C'est la faute à Louis Michel ! ». Cela ressemblait aux Misérables ...

J'étais vraiment en pleurs devant mon écran de télévision ce week-end.

Monsieur le Ministre-Président, je vous ai fait part ici de mes doléances profondes à l'encontre des accords du Lombard.

Vous me rétorquerez sans doute que toutes mes remarques sont intéressantes — ce n'est même pas sûr !

**M. François-Xavier de Donnea,** Ministre-Président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique. — Les remarques de M. Cerexhe sont toujours intéressantes ! Je demande que ce soit acté au compte rendu !

**M. Benoît Cerexhe.** — Je vous remercie, Monsieur le Ministre-Président. C'est un grand jour pour moi.

... mais vous me direz que ces accords du Lombard ne concernent nullement votre personne, ni votre gouvernement. Je devine déjà que vous me répondrez que c'est précisément pour éviter toute retombée négative sur votre gouvernement que vous vous êtes volontairement mis en congé de la Corée bruxelloise. Je devine encore que vous me direz qu'il ne s'agit donc là nullement d'un problème de gouvernement.

Et bien non, Monsieur le Ministre-Président ! Il s'agit là bel et bien d'un vrai problème de gouvernement. Et je vais m'employer à vous expliquer pourquoi ces accords du Lombard posent un problème de gouvernement. Un fameux problème de gouvernement, même ! On le sait, l'accord de Gouvernement bruxellois — qui vous concerne directement — stipule explicitement que sera mis sur pied « un groupe de travail paritaire ... afin de mettre au point ensemble les solutions permettant d'assurer le bon fonctionnement des composantes communautaires des institutions bruxelloises et d'éviter le blocage de celles-ci. Dans ce cadre, une attention particulière sera consacrée au problème de la représentation du groupe néerlandophone dans le Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale. ».

Une partie des accords du Lombard finalise donc expressément ce passage précis de l'accord de gouvernement. Il s'agit des points 1, « Mesures en vue d'empêcher le blocage des institutions »; 4 « Représentation des groupes néerlandophone et francophone ... »; et 7 « Refinancement des commissions monocommunitaires » desdits accords.

On sait que deux partenaires de votre majorité ne souscrivent pas aux accords du Lombard. Il semblerait cependant que l'un, le partenaire récalcitrant néerlandophone, n'ait pas de position négative à l'égard des points qui figurent à la fois dans les accords du Lombard et dans la déclaration gouvernementale. J'ose dès lors espérer que dans le chef des ministres flamands, qui bloquaient toute libération du crédit octroyant un droit de tirage supplémentaire à la Cocof pour 2000 et 2001, les difficultés sont aplanies.

Par ailleurs, il apparaît qu'une part non négligeable de votre majorité, elle aussi récalcitrante aux accords du Lombard, refuse en bloc la solution retenue pour assurer, comme le stipule pourtant votre accord de gouvernement, une représentation minimale des néerlandophones dans les institutions régionales bruxelloises. Je l'ai déjà dit : je les comprends, tant est inacceptable le système qui fixe de manière définitive des équilibres parlementaires dans notre Assemblée à une représentativité non démocratique de 80 % de francophones et 20 % de néerlandophones.

Voilà pourquoi les accords du Lombard posent un problème de gouvernement. Parce qu'une partie de votre majorité ne vous soutient plus sur ce point précis de l'accord de Gouvernement. J'ai déjà eu l'occasion, en d'autres enceintes, de souligner le courage politique du FDF d'avoir, enfin, lors de la signature des accords du Lombard, pris ses distances avec la réforme de l'Etat en chantier, autrement que par des discours et déclarations, mais par un geste fort : le refus de signer ces accords qui sont non seulement funestes pour Bruxelles et les francophones de la périphérie, mais qui entérinent les renoncements aux promesses électorales et la trahison des électeurs de la part des partis francophones en général, du PRL en particulier.

J'attends donc d'eux aujourd'hui qu'ils s'expriment clairement sur le soutien qu'ils peuvent encore, oui ou non, apporter à ce gouvernement dont ils dénoncent, Madame Gelas, un acquis essentiel repris à l'accord gouvernemental.

Pour ma part, je pense, Monsieur le Ministre-Président, que vous devez aujourd'hui, au terme de l'intervention que vous ferez à l'issue de ce débat, clairement poser, ici, en cette enceinte, la question de confiance de votre majorité en votre gouvernement. A la fin du mois d'avril, l'ancien président de votre Fédération, M. Michel, invitait l'un de vos partenaires à rentrer dans le rang. Je pense qu'il est temps aujourd'hui que vous fassiez de même.

Votre vice-Ministre-Président socialiste, la semaine dernière, en faisait autant. Le CVP est assis entre deux chaises, défendant sa présence au gouvernement mais rejetant l'accord. Je dois bien avouer que de telles déclarations ne manquent pas de susciter des doutes sur la cohésion qui existe ou n'existe plus aujourd'hui, au sein de votre gouvernement.

Une absence de cohésion aurait en effet des conséquences négatives sur le développement des nécessaires politiques économiques et sociales à mener en notre Région. Bruxelles, qui sortira victime de la

prochaine réforme de l'Etat, ne peut pas se permettre de vivoter durant les trois dernières années de cette législature. Pour moi, votre majorité n'existe plus et n'est plus que de façade. Je vous invite donc une dernière fois à poser la question de confiance. Sinon, et vous vous en doutez, mon groupe la posera lui-même par le dépôt d'une motion qui permettra d'évaluer la majorité qui est encore la vôtre aujourd'hui.

Enfin, Monsieur le Ministre-Président, je m'en voudrais de conclure cette intervention sans m'interroger sur l'avenir de notre Région. Nous avons été, notamment avec le FDF et les socialistes, à la base de la création de cette Région.

Nous l'avons fait grandir, vaille que vaille, contre la volonté de certains de nos voisins du Nord. Ces accords institutionnels font peser une réelle menace sur Bruxelles. Ils défont Bruxelles, désolidarisent Bruxelles de sa périphérie, assurent une plus grande maîtrise des organes de décision politique par les partis flamands vont promouvoir l'accession au Parlement de six nouveaux parlementaires d'extrême-droite et créent les conditions d'une distanciation et confrontation plus grande entre francophones et flamands de Bruxelles. Tous, enfin, s'accordent à dire qu'il faudra refinancer Bruxelles pour lui assurer à court et moyen termes sa viabilité financière. A ceux-là, je le dis une dernière fois aujourd'hui : qu'attendez-vous pour imposer, Monsieur Cools, dès aujourd'hui dans cette réforme de l'Etat le refinancement de Bruxelles ? J'ai le regret de constater que, dans le cas contraire, vous nous préparez dès à présent à nous retrouver, nous Bruxellois, demain ou dans cinq ou dix ans, devant la Flandre, la langue pendante, en demandeurs de moyens financiers complémentaires, ...

**M. Rudi Vervoort.** — C'est pour cela qu'il faudrait refuser les accords ? Cela ira mieux quand le CVP sera au pouvoir fédéral ?

**M. Benoît Cerexhe.** — ... prêts de nouveau à toutes les concessions que l'on se promettra de ne jamais faire : la sécurité sociale, la justice, une autonomie fiscale accrue.

Pauvre Région bruxelloise, Monsieur le Ministre-Président. (*Applaudissements sur les bancs PSC.*)

**Mme la Présidente.** — La parole est à M. Marc Cools.

**M. Marc Cools.** — Madame la Présidente, Monsieur le Ministre-Président, chers Collègues, les derniers accords institutionnels sur Bruxelles ont été négociés par des Bruxellois dans les locaux de ce Parlement et ont dès lors été baptisés « accords du Lombard ».

Il est normal que nous discutons de ces accords.

Vous ne l'ignorez pas, des sensibilités différentes existent au sein du groupe PRL-FDF, notamment entre PRL et FDF sur l'appréciation à porter sur ces accords.

Chaque membre de notre groupe qui s'exprimera à cette tribune le fera dès lors à titre personnel. C'est également mon cas.

Je veux tout d'abord préciser qu'il ne faut pas confondre l'action du gouvernement bruxellois et notre confiance dans celle-ci, et le fait que nous approuvions ou non les accords du Lombard.

M. Cerexhe a eu parfaitement raison de souligner que, lorsque François-Xavier de Donnea est devenu Ministre-Président, il a quitté

la présidence de la Corée Bruxelloise. Il a été remplacé par Daniel Ducarme, afin qu'il n'y ait pas d'équivoque entre l'action du gouvernement et les négociations bruxelloises.

Ce sont deux éléments différents.

Le CVP n'a pas approuvé le résultat de ces négociations. Ce n'est pas pour cela qu'il ne peut pas continuer à faire partie du gouvernement bruxellois — d'ailleurs, comment pourrait-on alors avoir un gouvernement bruxellois —, même si je déplore que Mme Grouwels ou M. Vandebosche aient participé, il y a quelques jours, à une manifestation à Gand contre ces accords et ce, dans un cortège où se trouvaient également des manifestants du Vlaams Blok qui n'ont pas hésité à déployer des banderoles « Onafhankelijkheid voor Vlaanderen ». A un autre endroit du cortège, c'est vrai. Les négociateurs membres du FDF ont approuvé la partie de l'accord qui concerne les trois points qui figuraient dans la déclaration gouvernementale bruxelloise (je vous les rappelle : confort de travail pour les élus flamands, éviter le blocage des institutions bruxelloises, refinancer les commissions communautaires).

Ils ont marqué leur désaccord sur des points ajoutés en fin de négociation, étrangers à l'accord gouvernemental bruxellois et qui concernaient notamment l'octroi d'un échevin flamand dans les communes.

**M. Denis Grimberghs.** — Ils avaient raison. Vous êtes en train de les absoudre !

**M. Marc Cools.** — Je n'absous personne. Soyez patient et écoutez-moi.

**M. Christos Doukeridis.** — De toute façon, il parle à titre personnel.

Donc « cool ». Moi, je parlerai pour mon groupe; ne vous inquiétez pas.

**M. Marc Cools.** — Nous ne sommes pas ici au « Muppet Show » : Nous pouvons nous écouter les uns, les autres, sans continuellement nous interrompre.

**M. Christos Doukeridis.** — Au « Muppet Show », ils n'interviennent pas à titre personnel !

**M. Marc Cools.** — J'espère qu'au niveau fédéral, les parlementaires FDF réfléchiront à tous les enjeux avant de se prononcer sur ces accords. Cela étant, ils voteront en leur âme et conscience. La politique doit toujours être d'abord une affaire d'éthique.

Quel que soit leur choix, cela ne remettra pas en cause l'unité du Groupe PRL FDF au sein de ce Parlement et son soutien loyal à l'action du gouvernement que préside François-Xavier de Donnea.

Je rassure M. Cerexhe : l'état de santé de la Fédération PRL FDF, en particulier du groupe PRL FDF en notre Parlement bruxellois, est excellent.

**M. Denis Grimberghs.** — Si l'état de santé de la Fédération PRL FDF est excellent, pourquoi parlez-vous à titre personnel ? Parlez alors au nom de votre groupe.

**M. Marc Cools.** — Nous parlons ici des accords établis concernant l'avenir de Bruxelles, St. Polycarpe et le Parlement fédéral, mais, dans notre soutien à l'action du gouvernement et notre travail comme parlementaires nous sommes bien entendu un groupe uni et loyal.

Que penser des accords eux-mêmes ?

Ils ont tout d'abord le grand mérite d'éviter tout blocage du fonctionnement des institutions bruxelloises suite à une victoire éventuelle de l'extrême-droite. Ce seul fait provoquera une déroute du Vlaams Blok à Bruxelles qui n'aura plus intérêt à surinvestir électoralement dans notre Région.

Ces accords permettront ensuite le refinancement des commissions communautaires, de la VGC, de la Cocof.

Ce refinancement était indispensable pour que ces commissions continuent à assurer et à amplifier des politiques essentielles pour nos concitoyens dans des domaines comme la santé, les affaires sociales, la politique des handicapés, l'aide aux personnes, sans compter l'enseignement. Un domaine où la Commission communautaire française agit soit directement, soit indirectement via le refinancement qu'elle opère de la Communauté Française.

Ces accords sont-ils parfaits ? Non.

D'abord parce que la perfection n'est pas de ce monde. Ensuite, parce que tous les accords communautaires conclus ces 20 dernières années l'ont été suite à des compromis difficiles et subtils. On peut le regretter, mais c'est le prix que nous avons dû tous payer pour l'évolution et la coexistence pacifique dans notre pays.

Les francophones ont-ils dû faire des concessions ? Certainement.

Je ne vous cache pas qu'à titre personnel, je ne suis pas heureux de l'inflation de parlementaires bruxellois qu'engendrera l'accord du Lombard. Mon parti aurait préféré que nous ne soyons que 49, mais on sait que l'on avait fixé ce nombre à 75 pour avoir une représentation minimale de néerlandophones dans ce conseil. Pour moi, nous étions déjà trop nombreux à 75. Que dire demain de 89 ?

N'oublions pas également que l'accord prévoit que les 6 représentants au Vlaamse Raad seront directement élus et qu'il y aura aussi cinq cooptés à la VGC. En ce qui concerne ces cinq cooptés, je suis un de ceux qui ont proposé cette formule. Elle permet d'éviter un blocage des institutions bruxelloises par des formations non-démocratiques.

L'augmentation du nombre de parlementaires me choque plus que le fait d'écorner quelque peu le suffrage universel ou de ne pas respecter complètement le principe « un homme ou une femme, une voix ». Il faut quand même reconnaître et avoir le courage de dire que ce principe n'est pas toujours complètement appliqué à tous les niveaux de pouvoir.

La vérité impose quand même à dire que ce suffrage est déjà écorné à d'autres niveaux, par exemple au niveau des députés européens pour garantir dans ce cas une représentation équitable francophone.

**M. Jean-Pierre Cornelissen.** — Que dire alors de la Communauté germanophone ?

**M. Marc Cools.** — Vous avez parfaitement raison.

Je crois toutefois qu'on aurait pu trouver des solutions qui garantissent une représentation flamande suffisante tout en augmentant moins le nombre total de députés bruxellois. Mais soit, c'est le fruit du compromis.

Nous n'étions pas non plus demandeurs du côté francophone d'une représentation garantie telle qu'elle est prévue dans les conseils de police ou du mécanisme d'incitants financiers pour les communes qui se dotent d'un échevin ou d'un président de CPAS flamand.

Ces concessions ont dû être faites pour permettre un accord qui était indispensable. Ne fut-ce que parce que dans les faits, le sort des accords de la Saint-Polycarpe et du Lambermont se sont trouvés liés à la conclusion d'un accord bruxellois.

**M. Denis Grimberghs.** — C'est parce qu'on a mal négocié.

**M. Marc Cools.** — Mais non, Monsieur Grimberghs, c'est vous qui avez mal négocié. Arrêtez de donner des leçons aux autres.

**M. Denis Grimberghs.** — Le PRL assume entièrement l'erreur de calendrier, je suppose.

**M. Jean-Pierre Cornelissen.** — Monsieur Grimberghs, vous avez de longues traditions de bonnes négociations au PSC ! Nous en payons les conséquences.

**M. Denis Grimberghs.** — Monsieur Cornelissen, M. Cools vient de rappeler que les accords qui ont créé la Région de Bruxelles-Capitale étaient meilleurs que ceux auxquels on assiste aujourd'hui. Or, ceux qui ont créé la Région de Bruxelles-Capitale, vous ne les avez pas votés parce que vous les trouviez insuffisants, et vous faites pire aujourd'hui !

**M. Marc Cools.** — Monsieur Grimberghs, ne déformez pas ce que je viens de dire. J'ai, au contraire, le sentiment d'avoir clairement déclaré que la réforme proposée modifie sensiblement le fonctionnement de nos institutions bruxelloises en supprimant le blocage de nos institutions, aussi bien dans les votes à double majorité à la Commission communautaire commune que pour, éventuellement, la formation du gouvernement bruxellois — et cela se trouvait dans l'accord de 1989. Mais quand vous parlez de gens qui soi-disant négocient mal, je pense que votre parti, avec d'autres il est vrai, n'a probablement pas bien négocié en son temps la communautarisation de l'enseignement que vous avez voulue et acceptée sans avoir les moyens adéquats pour financer notamment la Communauté française. C'est cela que nous payons aujourd'hui.

**M. Denis Grimberghs.** — Vous aviez l'occasion de faire mieux, Monsieur Cools, et vous faites moins bien.

**M. Marc Cools.** — Nous faisons mieux, Monsieur Grimberghs, étant donné que les accords de la Saint-Polycarpe et du Lambermont ont le grand mérite d'assurer le refinancement de la Communauté française.

**Mme Anne-Sylvie Mouzon.** — Où est Gérard Deprez maintenant ?

**M. Marc Cools.** — Sans ce refinancement, la Communauté française et la Communauté Wallonie-Bruxelles étaient à terme condamnées à devenir un leurre, une coquille vide, vous le savez bien. Cela aurait été dramatique pour l'enseignement en Wallonie comme à Bruxelles. Si les francophones ont dû faire des concessions dans les accords intervenus, c'est parce que la communautarisation de l'enseignement avait, en son temps, été très mal négociée.

Mais oublions le passé et tournons-nous vers l'avenir.

Tout d'abord, je voudrais souligner, en réponse à ce que dit M. Cerexhe, que le PRL, comme le FDF, reste attaché à ce que la situation institutionnelle évolue dans notre pays. C'est vrai que l'on ne pouvait pas aboutir à un accord en chargeant trop la barque, avec les conséquences d'un non-refinancement de la Communauté française, mais nous continuons effectivement à nous battre. Il y aura d'autres négociations dans notre pays pour que la situation évolue en périphérie et pour que notre pays ratifie, à un moment donné, la convention européenne en matière de respect des droits des minorités.

Les accords du Lombard ont le mérite d'avoir été conclus entre Bruxellois. Je crois qu'il est toujours préférable que les Bruxellois discutent eux-mêmes de leur sort ...

**M. Benoît Cerexhe.** — Vous savez bien que ce n'est pas vrai !

**M. Marc Cools.** — Vous y avez participé largement, Monsieur Cerexhe.

**M. Benoît Cerexhe.** — Vous savez où cela s'est conclu, le dernier soir.

Vous savez très bien que cela s'est fait sous la tutelle du gouvernement fédéral.

Ils étaient tous chez Verhofstadt.

**M. Marc Cools.** — Je ne parle pas du fédéral. Même si vous avez eu des réunions avec des membres du gouvernement fédéral, je dis simplement que si l'on n'avait pas eu des négociations entre Bruxellois, cela aurait été des Flamands de Flandre et des Wallons, sans Bruxellois, qui auraient décidé à notre place de notre avenir. Je ne crois pas que cela aurait été souhaitable.

Il appartient maintenant aux parlementaires fédéraux, en connaissance des dossiers et des enjeux, de prendre leurs responsabilités.

Ce que je souhaite — et là je vous ferai plaisir, Monsieur Cerexhe — c'est que le dialogue qui s'est installé entre francophones et néerlandophones de Bruxelles — et vous ne pouvez nier que ce dialogue a eu lieu — continue, et que, demain, tous ensemble, nous fassions des démarches auprès de l'Etat fédéral, pour obtenir un refinancement de la Région bruxelloise.

Il est exact que nous avons déjà engrangé deux milliards de francs à l'occasion de ces négociations — et là je persiste et signe, vous avez déjà lu mon texte avant que je le lise —. Il est indispensable que Bruxelles obtienne, à terme, une compensation partielle de ses charges spécifiques en tant que capitale nationale et internationale.

**M. Michel Lemaire.** — D'après vous, il reste 16 milliards « à faire », comme on dit en termes de casino. Vous nous en avez annoncé 18, il en reste 16.

**M. Marc Cools.** — Mais non, 18 milliards, c'est l'estimation réalisée par les Facultés universitaires Saint-Louis. Je crois qu'il faut effectivement obtenir une partie de cette somme ...

**M. Michel Lemaire.** — Il faudrait convaincre M. de Donnea.

**M. Marc Cools.** — M. de Donnea en est convaincu. M. de Donnea n'a jamais refusé de l'argent en plus pour l'action de son gouvernement et pour Bruxelles.

**M. Michel Lemaire.** — Je me rappelle d'un débat qui s'est terminé fort tard.

**M. Christos Doulkeridis.** — M. de Donnea avait parlé à titre personnel aussi !

**M. Michel Lemaire.** — C'était à titre personnel ?

**M. Marc Cools.** — Monsieur Lemaire, il est difficile d'avoir un débat quand on est sans cesse interrompu. Je ne sais pas si cela relève le niveau des discussions.

Nous devons effectivement, entre francophones et néerlandophones, entre Bruxellois, qu'ils siègent dans l'opposition ou dans la majorité, nous battre tous ensemble auprès de l'Etat fédéral — et vous savez qu'il y aura encore des négociations dans ce pays — pour mettre le dossier du refinancement de la Région bruxelloise sur la table.

M. Cerexhe a ironisé sur l'amélioration du climat communautaire. Il y a effectivement une amélioration de ce climat. Lorsque je compare l'attitude du gouvernement flamand sous M. Van den Brande et celle du gouvernement flamand d'aujourd'hui, il y a quand même une légère différence.

**M. Benoît Cerexhe.** — On se sourit, on se serre la main. C'est plus poli mais, sur le fond, c'est moins bon !

**M. Marc Cools.** — Nous verrons.

Nous devons donc travailler à l'amélioration du climat communautaire, tout en continuant à faire progresser nos dossiers bruxellois. Je crois que la meilleure façon de réussir, c'est de le faire tous ensemble, néerlandophones et francophones de Bruxelles. (*Applaudissements sur les bancs PRL-FDF.*)

**De Voorzitter.** — Het woord is aan mevrouw Brigitte Grouwels.

**Mevrouw Brigitte Grouwels.** — Mevrouw de Voorzitter, Mijnheer de Minister-President, Dames en Heren, collega Cerexhe interpelleert hier vandaag de Minister-President over de uitvoering van het zogenaamde Brusselse Costa-akkoord of « Lombard »-akkoord. Met alle respect, maar ik meen te moeten vaststellen dat zulks voorbarig is.

Het « Lombard »-akkoord is, via een reeks amendementen, een onderdeel geworden van het federale « Lambermont »-akkoord. Dat

staat nu op de agenda van het federale Parlement en het is nu aan het federale Parlement en aan de onderscheiden fracties van de diverse Nederlandstalige en Franstalige partijen in Kamer en Senaat, om hierover hun oordeel uit te spreken. Iedereen weet dat de uitvoering van de Lambermont- en Lombardakkoorden een tweederde meerderheid en een meerderheid in elke taalgroep vereisen in beide Kamers van het federaal Parlement. Iedereen kan vandaag de rekensommetjes maken. Mijn fractie wenst daar niet op vooruit te lopen.

Dit alles indachtig denk ik dat het goed zou zijn dat wij hier in de Brusselse Hoofdstedelijke Raad niet proberen om de federale Kamers voor te zijn. Het « Lombard »-akkoord betreft materies die tot de exclusieve bevoegdheid van het federale Parlement behoren. Ik ben ervan overtuigd dat wij hier best zo snel mogelijk opnieuw onze volle aandacht geven aan onze gewestelijke bevoegdheden en verantwoordelijkheden. De Minister-President zal het, denk ik, met mij eens zijn dat zijn regering nog heel veel werk voor de boeg heeft. De Brusselse regering heeft een ambitieus en belangrijk gewestelijk programma. De uitvoering daarvan moet haar prioriteit zijn, veeleer dan het formuleren van bespiegelingen over een onzeker federaal besluitvormingsproces.

Daarom nodigt de CVP-fractie zowel de regering als de andere fracties in deze Raad uit om terug te keren tot onze gewestelijke agenda. (*Applaus van de heer Walter Vandenbossche.*)

**Mme la Présidente.** — La parole est à Mme Evelyne Huytebroeck.

**Mme Evelyne Huytebroeck.** — Madame la Présidente, je ne m'attendais pas à ce que cette intervention soit si courte ! Elle était courte et mauvaise ! je serai beaucoup plus longue.

Madame la Présidente, Monsieur le Ministre-President, chers Collègues, il n'est sans doute plus essentiel aujourd'hui d'intervenir en séance du Parlement bruxellois pour expliquer les aspects techniques d'un accord récemment intervenu entre les composantes d'une majorité arc-en-ciel, même si ce n'est pas cette majorité qui prévaut à Bruxelles. Il est plus important aujourd'hui d'expliquer à nos collègues et aux citoyens pourquoi nous, écologistes, avons signé cet accord et sommes prêts à le porter et à le défendre. Beaucoup de choses ont été dites et écrites à propos de cet accord, beaucoup de choses sont ressenties par la population qui, à raison peut-être, n'aura gardé de nos discussions bruxelloises que l'image de débats communautaires parce que ce sont souvent ces questions-là qui animent les passions et suscitent les polémiques.

J'aimerais dire ici combien cette image est tronquée mais aussi combien il est difficile de faire passer un message positif quand certains n'ont de cesse d'attiser la flamme communautaire.

Nos débats, s'ils ont, bien sûr, porté sur la question dite « communautaire » de la présence au Parlement bruxellois et dans nos communes des représentants flamands, ont aussi porté sur deux autres points fondamentaux pour Bruxelles. Je veux d'emblée les souligner.

Premier point : l'avenir de nos secteurs sociaux et de santé, de nos associations culturelles, de jeunesse, de la formation professionnelle des jeunes, de l'insertion professionnelle des plus fragilisés, du statut des personnes qui travaillent dans les secteurs du non-mar-

chand ... Il faut parfois pointer les gens derrière les thèmes en discussion, il faut parler des problèmes vécus par les secteurs de l'aide aux personnes derrière les chiffres. Et cette préoccupation de meilleur bien-être pour les Bruxellois n'a pas cessé de nous animer durant les négociations. Sans oublier que notre Commission communautaire française continue à assurer une solidarité avec la Communauté française. Une solidarité qui, le jour où la Communauté française sera renflouée, pourra peut-être s'exercer dans d'autres sens.

Ne l'oublions pas.

Deuxième point : le souci de trouver des parades au blocage de nos institutions.

Un blocage que nous avons déjà vécu à la Commission communautaire commune à la fin de la législature précédente et qui a laissé sur le carreau, pendant des mois des institutions sociales bicommunautaires, comme des centres pour personnes handicapées, des CPAS, des hopitaux publics. Non pas qu'ils n'aient pas été subsidiés mais parce que ce blocage institutionnel ne permettait aucune initiative nouvelle, aucun projet, aucune valorisation des personnes travaillant dans ces secteurs. Encore une fois, il s'agissait peut-être d'une question institutionnelle mais derrière elle, combien de personnes et d'institutions ? Ce blocage dû à l'obligation pour ces matières d'une double majorité au sein du Parlement bruxellois résulte, bien sûr, de ce qu'on peut appeler un « péché originel » créé en 1989 pour protéger la minorité flamande de ce Parlement. Mais cette double majorité a montré ses failles, ses limites et il était temps de corriger le tir en la matière. Sans compter qu'un tel blocage pouvait également provenir d'un parti non-démocratique qui risquait dès lors de gripper nos institutions dès le début de la législature, lors de la nomination des ministres.

M. Cools l'a dit avant moi : des accords sont toujours le fruit de négociations. Un parti comme le PSC le sait car il en a l'habitude. Quant à nous, nous en faisons l'apprentissage. Les accords sont le fruit de négociations et de consensus, et les parties en présence ont rarement tout ce qu'elles voulaient au départ.

L'important, et c'est que nous avons fait chez Ecolo, c'est, au terme des discussions, de faire le bilan des pertes et profits et d'en tirer les conclusions. Nous avons fait le bilan tout au long des négociations, et cela jusqu'à la fin, pour arriver à la conclusion qu'en signant ces accords nous allions gagner plus que ce que nous perdions. Chacun autour de la table ne part évidemment pas avec la même donne, les mêmes exigences, les mêmes mandats de son parti et même de ses électeurs. Nous écologistes, nous savions à la fois combien l'avenir et le refinancement de la Communauté française, de notre enseignement, de notre culture, de notre aide à la jeunesse dépendaient, en quelque sorte, de nos accords bruxellois et nous tenaient à cœur. Nous savions combien nous voulions des ballons d'oxygène pour nos commissions communautaires et combien nous voulions une solution efficace et durable contre le blocage des institutions. Sur ces aspects-là, nous avons donc nos garanties après de longues, très longues discussions, y compris avec certains partenaires francophones.

Voilà pour les bénéficiaires.

Par ailleurs, ces accords vont plus loin que nous le désirions sur d'autres aspects, et nous le reconnaissons.

La représentation de nos collègues flamands au Parlement bruxellois : ce point était repris dans l'accord; il fallait y trouver une solution. Nous le savions, donc, pas de surprise de ce côté-là.

*(M. Jan Béghin, premier vice-président, remplace Mme Magda De Galan, présidente, au fauteuil présidentiel.)*

*(De heer Jan Béghin, eerste ondervoorzitter, vervangt mevrouw Magda De Galan, voorzitter, in de voorzitterszetel.)*

Nous pouvions même reconnaître très franchement que pour mieux s'investir dans le travail bruxellois, les parlementaires flamands en avaient assez de devoir se diviser et cherchaient des garanties, ce qui est légitime.

Nous pourrions néanmoins dire à certains qu'il suffirait parfois de moins cumuler leurs mandats — échevin, président de CPAS, intercommunales ...

**M. Rudi Vervoort.** — Et les bourgmestres ! Il ne faut pas les oublier.

**Mme Evelyne Huytebroeck.** — ... et qu'alors ils seraient plus présents au Parlement. C'est une autre question, j'en conviens, mais Ecolo y reviendra certainement bientôt car il faut avouer que cette question se pose aussi à nos collègues francophones qui, malgré leurs très nombreux membres, n'arrivent même pas à en envoyer un en commission de la Cocof alors que des personnes extérieures ont été invitées et ont pris la peine de se déplacer. Je pense que vous voyez ce dont je veux parler ...

Cette représentation a été longuement discutée, les formules se sont multipliées et Ecolo a longtemps privilégié la piste la plus simple, des listes bilingues, qui a, en tout cas pour Ecolo et Agalev, prouvé son efficacité au niveau local. Nous avons rapidement compris que certains partis, tant flamands que francophones, n'en voulaient pas, souvent faute d'homologue. Il est vrai qu'une liste commune FDF-VU pouvait présenter des difficultés, tout comme celle du PSC et du CVP en présentait d'autres. Dès janvier, Ecolo et Agalev ont alors réfléchi ensemble et abouti à une proposition commune qui était celle de 60 francophones garantis et 15 néerlandophones également garantis. Proportion : 80-20 et non-augmentation du nombre de parlementaires, Ecolo refusant l'inflation.

Blocage francophone quant à cette solution qui ne respectait pas le caractère proportionnel, on en convient, le FDF revendiquant alors près de 120 députés.

**M. Rudi Vervoort.** — Il faut préciser qui a bloqué.

**Mme Evelyne Huytebroeck.** — Nous étions partis dans l'inflation à partir du moment où certains revendiquaient une augmentation des parlementaires francophones. Ce sont ceux-là mêmes qui nous ont amenés dans une folle inflation pour s'éclipser en fin de parcours et tirer sans scrupules sur les pianistes. Cette augmentation de parlementaires est sans doute pour nous le point le plus faible de l'accord et nous regrettons que certains nous y aient entraînés pour ensuite fuir leurs responsabilités.

En ce qui concerne la présence d'échevins flamands dans les communes, c'est exact et nous ne le nions pas, ce point n'était pas

dans l'accord de juillet 1999 et certaines pressions fédérales ont plus que probablement provoqué l'introduction de ce point. Nous avons réussi à en limiter fortement la portée puisque, on le sait aujourd'hui, ce n'est pas un échevin garanti à proprement parler, des balises très claires ayant été mises : il doit être élu, faire partie de la majorité, partager un projet commun avec cette majorité — c'est parfois important — et avoir signé pour le ou la bourgmestre. Cela concerne donc deux communes bruxelloises aujourd'hui qui, si elles refusaient la présence d'un échevin flamand jusqu'à aujourd'hui, le faisaient surtout par crainte de prétendus déséquilibres au sein des collèges entre forces politiques en présence. Dans la plupart des communes, la présence de l'échevin flamand a souvent été assurée de manière assez naturelle.

La contrepartie du milliard était importante et ne signifiait absolument pas qu'il s'agissait là de l'achat d'un échevin. J'ai, ô combien de fois entendu dans cette enceinte régionale, des municipalistes décrire les difficultés financières de certaines communes, difficultés qui vont en s'accroissant dans des quartiers très fragilisés. Cet apport financier venant du fédéral et distribué suivant les critères du fonds des communes en transitant par la Région pour les communes qui font l'effort d'offrir à leurs diverses communautés des services n'est sûrement pas à dédaigner et je ne comprends dès lors pas la réaction d'un CVP pourtant souvent très municipaliste et qui, aujourd'hui, pour refuser des accords qui vont dans son sens, utilise de faux arguments, auxquels il ne croit pas lui-même.

Ces deux points n'ont en tout cas pas, pour nous écologistes — et je parle au nom de mon groupe — fait pencher la balance dans un sens négatif.

Un aspect qui a probablement fortement compliqué et handicapé nos négociations a été le poids du niveau fédéral sur Bruxelles et plus particulièrement des contraintes que la VU faisait peser sur nos accords.

**M. Benoît Cerexhe.** — Evidemment.

**Mme Evelyne Huytebroeck.** — Nous le savions dès le lendemain des accords du Lambermont, Bruxelles risquait d'être le centre de toutes les tensions mais pouvait apporter la clé aux problèmes posés au niveau fédéral.

Nous avons aussi à prouver que, dans cette région bilingue, nous pouvions signer des accords institutionnels entre Bruxellois, qui sont, d'autre part, amenés à gérer cette ville-région ensemble. Mais c'est vrai, comme l'a dit l'un de nos éditorialistes bruxellois, « Bruxelles méritait mieux, mieux que l'intervention matamoresque de responsables politiques du nord, souvent peu soucieux des subtils équilibres régissant la capitale et qu'unis, les Bruxellois francophones et néerlandophones ont dû leur expliquer ». Parce qu'il faut le reconnaître, les Bruxellois sont fondamentalement restés unis durant ces accords, ne souhaitant, ni les uns ni les autres, que le dossier soit renvoyé au fédéral. Parce que nous savions tous alors, francophones comme néerlandophones, que des décisions qui nous échappaient risquaient d'être catastrophiques pour les Bruxellois et que l'objectif de certains n'était autre que de prouver qu'il était impossible que les Bruxellois s'entendent entre eux sur des questions institutionnelles.

**M. Benoît Cerexhe.** — C'est ce qui s'est passé !

**Mme Evelyne Huytebroeck.** — C'est ce qui ne s'est pas passé. Je vais vous le dire. Le poids du fédéral a pesé, oui. Le tout, c'était de juger ce poids et de le mettre dans la balance. Si le poids du fédéral a pesé, l'accord est toutefois né, a été conçu, a été discuté entre Bruxellois.

Bruxelles aurait peut-être eu un meilleur accord en février 2000, sous votre présidence, Monsieur de Donnea, après six mois de discussions et avant les crispations fédérales, si seulement un certain FDF n'avait volontairement ralenti les travaux, persuadé que des solutions pour la périphérie allaient être ébauchées à l'échelon fédéral et qu'ensuite, il n'aurait plus dû les mettre sur la table bruxelloise.

**M. Denis Grimberghs.** — Il a été mal conseillé par Louis Michel !

**Mme Evelyne Huytebroeck.** — Les garanties pour la périphérie inscrites dans les accords du Lambermont n'ont pas été jugées suffisantes par le FDF, alors qu'elles l'étaient pour le PRL. Et c'est donc avec ce fardeau que le FDF se rasseyait à la table des négociations à Bruxelles. Le ton a été donné dès le premier jour de nos discussions. Il n'était pas question que des problèmes qui n'auraient pas été résolus pour la périphérie au niveau fédéral reviennent sur la table bruxelloise; ce n'en était pas le lieu, la plupart des négociateurs, y compris PRL, en ont convenu ainsi. Le FDF s'est engagé dans une logique qu'il savait perdante.

J'en viens aux attitudes des uns et des autres dans ces accords et à la situation politique actuelle à Bruxelles.

Comme je l'ai déjà fait comprendre, nous jugeons l'attitude du FDF peu responsable dans ce dossier : il a fait échouer les négociations bruxelloises en 2000, il est le responsable de l'inflation du nombre de parlementaires, il risque de mettre à mal les politiques de la Communauté française, auxquelles il a toujours dit être attaché, et il fragilise le gouvernement bruxellois. Ce n'est pas dans mon habitude de reprendre les paroles d'un responsable politique libéral wallon, mais je trouve qu'il a trouvé, en quelques phrases, les mots justes pour qualifier l'attitude du FDF : « Rester bloqués, ce serait un cul-de-sac insurmontable pour la Communauté française, et on n'obtiendra ni plus ni mieux dans une renégociation. Si le calcul du FDF est électoral, il n'est pas bon. S'il est un positionnement interne, il est excessif. Si c'est par convictions, qu'on me démontre en quoi elles seraient ébranlées. On ne demande pas à un parti d'être un poète déchiré, mais d'assumer ses responsabilités. ». J'ai cité M. Kubla. Je crois qu'il a raison.

Et pour tous les FDF qui portent leur nouveau macaron « un homme, une voix », j'aimerais développer quelques arguments qui nous poussent à dire, chez Ecolo, que ce raisonnement ne tient pas en certaines circonstances. Je pourrais effectivement faire un inventaire des situations institutionnelles dans lesquelles le principe « un homme, une voix » n'est pas respecté et, au préalable, je dirai que le non-respect de ce principe d'égalité électorale, que vous invoquez aujourd'hui, ne représente pas pour autant une atteinte à la démocratie, en ce sens que notre régime se caractérise tant par la légitimité de la représentation fondée sur le résultat des élections que sur le respect des minorités, ce qui peut passer par leur surreprésentation.

**Mme Caroline Persoons.** — Dans les autres régions aussi alors !

**Mme Evelyne Huytebroeck.** — Et nous ne sommes pas le seul pays à faire cette réflexion. Quelques exemples concrets. Commençons par la composition du Sénat : c'est la Constitution qui fixe invariablement les nombres de sièges par catégorie de sénateurs et par groupe linguistique. A l'exception des sénateurs cooptés, ces nombres sont parfois très éloignés de l'importance des populations représentées. Les sénateurs de Communauté sont en effet au nombre de dix pour chacune des grandes communautés et de un pour la Communauté germanophone.

Cette dernière — avec moins de 0,6 % de la population — et la Communauté française sont ainsi fortement surreprésentées au niveau de cette catégorie de sénateurs.

J'en arrive à la composition du gouvernement fédéral. Elle mérite d'être relevée dans la mesure où la parité doit être respectée entre ministres d'expression française et néerlandaise, premier ministre excepté. Il en va de même au niveau bruxellois et le FDF le vit quotidiennement : la composition du gouvernement bruxellois est paritaire à raison de deux ministres par groupe linguistique. Enfin, au niveau européen, le nombre de sièges à attribuer au sein de chaque collège électoral est adapté en fonction de l'évolution démographique mais le collège germanophone — encore lui — se voit attribuer automatiquement un siège; cela constitue une forte surreprésentation par rapport au poids démographique de la région de langue allemande.

Notre histoire belge et bruxelloise est lourde de consensus, d'équilibres et sa dernière page n'est certainement pas encore tournée; elle vit avec sa réalité bicommunautaire et Bruxelles, plus que toute autre ville, ... mais si ces déséquilibres amènent les Bruxellois à construire ensemble de bons projets pour Bruxelles, il faut tenter de les atteindre. Comme disait Eric Corijn, professeur à la VUB, aujourd'hui un tiers de la population bruxelloise est non-belge et vit aussi un problème de non-représentativité auquel les politiques doivent remédier. Parce que Bruxelles est « *zinneke* » et doit trouver la parade. (*Applaudissements.*)

Quant à l'allié du FDF, le PRL, il doit comprendre qu'il ne pourra pas longtemps cultiver l'ambiguïté en tentant de séduire l'électorat très belge d'une aile PRL et celui très francophonissime de son aile FDF. A des moments aussi exacerbés et importants pour tous les francophones, des choix doivent être faits et certains responsables PRL ont été très clairs, d'autres beaucoup moins à la veille du 1<sup>er</sup> mai et notamment le président de la Corée bruxelloise, M. Ducarme, qui, tout auréolé de sa nouvelle couronne de médiateur, s'est cru obligé de jouer à l'ange protecteur avec le FDF, ce qui ne lui va pas si bien que cela à moins que des ailes d'ange ne lui aient été scotchées dans le dos durant les négociations.

A Bruxelles, le PSC, dans l'opposition comme partout ailleurs, a joué son rôle d'opposition et il n'y a pas grand chose à en dire de plus ... (*Brouhaha sur les bancs PSC.*)

Ce n'est pas méchant !

**M. Michel Lemaire.** — Attendons la suite !

**M. Benoît Cerexhe.** — Madame Huytebroeck, au début de la négociation vous étiez d'accord avec nous pour demander un refinancement de la Région.

Puis vous avez abandonné cette revendication !

**Mme Evelyne Huytebroeck.** — Attendez ! Laissez-moi poursuivre ... si ce n'est qu'à la différence du niveau fédéral, il a été étroitement associé à toutes nos discussions, mais que l'isolement dans lequel il s'est retranché un moment n'a plus permis de travail commun et je le regrette car je le sais aussi attaché au refinancement des matières communautaires et du non-marchand.

Or, une chance était offerte ici au PSC de participer dans de bonnes conditions.

Quant à la demande d'un meilleur financement de notre Région bruxelloise, qui n'est pas le même que celui des matières communautaires, Ecolo a initié ce débat en 1999 et le poursuivra, convaincu que nous devons y arriver tous ensemble, Bruxellois, dans un avenir proche si nous voulons des projets pour cette Région, qui aillent réellement dans le sens d'un mieux-vivre pour les habitants.

**M. Benoît Cerexhe.** — Ce sera contre de nouvelles réformes institutionnelles, Madame Huytebroeck !

**Mme Evelyne Huytebroeck.** — A ce moment-là, nous remettons la balance sur la table.

Il me reste à parler du CVP et je l'ai déjà dit, sa position au sein de cet exécutif est très inconfortable, même s'il sait que le gouvernement a besoin de lui. Cela ne lui permet pas de faire n'importe quoi et surtout pas de participer à une marche nationaliste qui, vous le saviez bien, collègues du CVP, allait attirer de nombreux ennemis de la démocratie. C'est dommage, ils ne sont plus là, sauf M. Béghin qui est derrière moi, il m'entend. Il n'a pas marché, mais il pourra transmettre mon message aux marcheurs !

Ecolo estime qu'avoir marché à Gand avec le Vlaams Blok dimanche passé est une grave erreur que les démocrates ne sont pas prêts d'oublier. Le CVP bruxellois sait bien que cet accord bruxellois est bon mais il ne l'avouera pas, coïncé qu'il est, comme le PSC par les attitudes de ses instances fédérales.

Il me reste à dire quelques mots quant à notre attitude en tant qu'écologistes bruxellois. Nous étions totalement conscients qu'en tant que principal parti d'opposition à Bruxelles, notre attitude pouvait paraître à certains ambiguë et pourtant ... nous l'avions clairement dit à cette tribune à la sortie du Lambermont : nous soutenions ces accords sans états d'âme parce qu'ils assurent un objectif fondamental pour nous : le refinancement de la Communauté française.

Nous nous devons dès lors, à Bruxelles, de prendre nos responsabilités comme nous l'avions déjà fait en 1992 lors des accords de la Saint-Michel, et participer à obtenir un accord le meilleur qui soit. Nous avons prouvé que nous pouvions être des partenaires loyaux et surtout amener sur la table des négociations des solutions techniques et pratiques. Nous avons montré que nous pouvions faire preuve de fermeté mais aussi d'esprit de conciliation quand il le fallait. A ceux qui ne cessent de nous demander si nous pourrions participer à la gestion de cette région, la réponse n'a pas changé et reste claire : bien sûr, dans la mesure où c'est dans le cadre d'un projet solidaire pour les Bruxellois et dans la mesure où les écologistes pourraient

jouer un rôle qui correspondrait à leur place sur l'échiquier politique bruxellois.

Pour conclure et pour prendre l'image que tant Mme Mouzon à cette tribune que Mme Milquet dans la presse ont prise récemment : nous ne craignons pas, comme certains, de faire la vaisselle et de nous abîmer les mains, ce n'est ni dégradant ni avilissant si couverts, assiettes et verres sont plus propres après et je peux vous dire que l'on voit très vite autour de la table, pendant le repas, quels sont ceux qui contribueront efficacement à la tâche. (*Applaudissements sur les bancs Ecolo.*)

**M. le Président.** — La parole est à M. Rudi Vervoort.

*(Mme Magda De Galan, présidente, reprend place au fauteuil présidentiel.)*

*(Mevrouw Magda De Galan, voorzitter, treedt opnieuw op als voorzitter.)*

**M. Rudi Vervoort.** — Madame la Présidente, Monsieur le Ministre-Président, chers Collègues, avant d'aborder le véritable sujet du débat, je voudrais préciser que c'est au nom de mon groupe que je m'exprime aujourd'hui.

Je voudrais rappeler brièvement la genèse des accords du Lombard à partir des différentes déclarations gouvernementales à Bruxelles et au fédéral. Le gouvernement fédéral s'est engagé en 1999 (« à exécuter les solutions retenues par consensus entre les Bruxellois des deux communautés à travers leurs institutions pour améliorer la cohabitation harmonieuse et pour éviter les dangers de blocage des institutions ». Sur le plan politique, dix ans après la création de notre Région, cette déclaration constitue une reconnaissance indéniable du fait régional bruxellois et une confiance nouvelle accordée à son modèle par l'ensemble des forces politiques qui se sont rassemblées dans la majorité arc-en-ciel.

Cette déclaration trouve son pendant dans l'accord gouvernemental bruxellois dont les négociateurs se sont engagés à mettre en place un groupe de travail paritaire afin, d'une part, de mettre au point ensemble des solutions permettant d'assurer le bon fonctionnement des composantes communautaires des institutions bruxelloises et d'éviter le blocage de celles-ci en accordant une attention particulière au problème de la représentation des groupes néerlandophones et, d'autre part, de refinancer l'enseignement par des tirages de la Cocof et de la VGC sur le budget de la Région.

Il s'agit donc d'un engagement réciproque de Bruxelles et du fédéral qui lie de la manière la plus contraignante chacun des partenaires associés aux deux niveaux de pouvoir. Je voudrais que sur ce point il n'y ait pas d'équivoque. Que personne ne cherche à dissimuler derrière d'autres déflections ses propres reniements. Je tiens d'emblée à saluer ici la parfaite loyauté des membres d'Ecolo qui, dans la majorité au fédéral et dans l'opposition à Bruxelles, n'en ont pas moins ménagé leurs efforts pour parvenir avec nous à une solution équilibrée et acceptable pour la majorité des démocrates.

Je voudrais ajouter quelques mots à l'adresse du CVP. Si sa participation à une manifestation aux côtés de membres du Vlaams Blok me pose problème — je comprends de moins en moins la Flandre — il y a d'autres manifestations à propos desquelles on

peut s'interroger sur la présence des partis démocratiques et non démocratiques flamands, mais ce n'est pas l'enjeu essentiel de ce débat. Le problème que me pose particulièrement cette présence du CVP bruxellois, c'est son incapacité à être un parti bruxellois flamand. Il n'a pas su se détacher de la tutelle du grand frère flamand, à l'inverse des autres formations démocratiques flamandes qui ont su faire passer les intérêts des Bruxellois avant ceux d'une logique plus flamando-flamande.

Pour le groupe socialiste, les accords du Lombard s'articulent autour de cinq points forts :

Ils empêchent, désormais, le blocage des institutions bruxelloises par des groupes non démocratiques. C'est à nos yeux le premier de leurs mérites. Nous n'avons pas oublié la stratégie développée par l'extrême droite flamande en 1999 : le pantin en uniforme destiné à capter des voix francophones avec l'espoir de créer une majorité factice dans le groupe linguistique néerlandophone. Le but de la manœuvre était limpide : bloquer le fonctionnement de la Région et viser par là l'éclatement du pays. Cette menace, tous les démocrates, quelle que soit leur appartenance linguistique, en ont pris conscience à l'époque. Beaucoup se sont mobilisés pour dénoncer l'attrapenigaud de l'extrême droite. Ceux-là se sont soulagés le soir du scrutin. Ils se sont jurés de parer à l'avenir pareille tentative de mystification électorale. Aujourd'hui, la parade existe : ce sont les accords du Lombard avec l'assouplissement de la règle de la double majorité et l'adjonction de représentants majoritairement démocrates à l'assemblée de la RVG. La solution existe. Le temps n'est plus aux harangues et aux effets de manche devant les micros et les caméras. Il faut passer aux actes et prendre ses responsabilités de démocrate. Nous ne nous sommes pas contentés de crier au loup; nous avons forgé les armes pour le chasser de Bruxelles.

Deuxième point fort de ces accords : ils renforcent l'action sociale à Bruxelles. Ils vont permettre le transfert aux Commissions communautaires de plusieurs centaines de millions supplémentaires dont une partie en provenance directe du fédéral. Ces moyens considérables vont assurer le développement des dispositifs et des associations qui viennent en aide aux plus défavorisés, aux personnes âgées, aux personnes handicapées; car, comme l'a dit Mme Huytebroeck, derrière l'institutionnel, quoi qu'on en pense, il y a des hommes et des femmes.

Ils vont également permettre d'améliorer le statut et les conditions de travail de tous ceux qui sont employés dans ces dispositifs. En ce sens, il s'agit d'un véritable refinancement du non-marchand bruxellois. Sur ce point encore, en tant que socialistes nous prenons nos responsabilités à l'égard d'un secteur dont nous connaissons les attentes, à l'égard d'une population dont nous connaissons les besoins.

En troisième point, et pour nous ce n'est certainement pas le moindre, les accords du Lombard vont permettre à Bruxelles de contribuer pour plus d'un milliard au refinancement des politiques de l'enseignement menées par les Communautés et la Communauté française en particulier. Je ne peux que redire ici, comme je le disais déjà dans le débat sur les accords du Lambermont, quel acquis essentiel cela représente pour nous : l'aboutissement d'une stratégie de longue haleine dont nous avons assumé avec courage et détermination la conduite et le maintien, y compris dans les moments les plus difficiles.

Il ne s'agit pas de souffrir d'amnésie sélective.

Nous avons connu les choix douloureux, les décisions cruelles. Mais ces efforts nous ont permis d'attendre le meilleur moment pour obtenir le refinancement de l'enseignement à un prix acceptable pour tous. Ce moment est venu, nous en sommes convaincus, je crains, en revanche, qu'il ne se représente plus nécessairement dans l'avenir. C'est pourquoi je réitère encore l'appel que nous lançons au mois de février à ceux qui ne cessent de se dire les défenseurs de l'institution communautaire. Sont-ils bien conscients des risques que leur éternelle insatisfaction fait peser sur l'enseignement, sur l'avenir de notre Communauté et de notre Région ? J'avoue pour ma part ne pas comprendre le raisonnement.

Venant s'ajouter aux acquis du Lambermont, la contribution de Bruxelles au refinancement des Communautés est un acte qui va bien au-delà de la symbolique. C'est aussi pour nous une manière de dépasser les visions purement institutionnelles qui passent toujours à côté des problèmes concrets. La politique de la ville, la revitalisation des quartiers, l'emploi, le développement économique, tous ces défis essentiels pour notre Région ne pourront être relevés sans un enseignement de qualité à tous les niveaux. C'est dans le cadre de cette complémentarité indispensable des actions et des moyens que doit s'inscrire la contribution bruxelloise au refinancement des communautés.

Le quatrième point des accords du Lombard contient la modernisation du modèle bruxellois, un modèle qui respecte en fait comme en droit les minorités sans mettre en péril le fonctionnement des institutions. Désormais, chaque groupe linguistique, grâce à un nombre suffisant de représentants, sera à même d'assurer pleinement et quotidiennement toutes les missions de la fonction parlementaire. Je ne vois là rien qui heurte mes convictions de démocrate. C'est qu'à mes yeux, la démocratie ne se borne pas à appliquer aveuglément des règles absolues. Les représentants de chaque groupe linguistique, à tout le moins des groupes démocratiques, doivent pouvoir remplir leur mandat dans les meilleures conditions. A long terme, il n'est jamais bon de jouer les institutions en pariant sur l'incapacité des hommes à les faire fonctionner concrètement. Des parlementaires perpétuellement débordés, des chaises trop souvent vides dans les commissions, ne sont pas pour moi les signes d'une bonne santé de l'institution parlementaire.

Et un vœu que je formule aussi à l'égard des partis flamands, c'est que cette capacité à être plus présent en commission se concrétise. Car, d'expérience, je puis vous dire que ce n'est pas le nombre des parlementaires qui assure nécessairement le bon fonctionnement des commissions. On l'a encore vu il y a quelques jours.

**M. Michel Lemaire.** — Que s'est-il passé ?

**M. Jean-Pierre Cornelissen.** — Mardi dernier, en commission de l'Environnement, votre délégation était amputée de bon nombre de ses membres.

**M. Rudi Vervoort.** — Moi, je ne hurle pas quand on parle de la périphérie !

**M. Michel Lemaire.** — A quelle commission étiez-vous, Monsieur Cornelissen ?

**M. Jean-Pierre Cornelissen.** — Il y avait commission de l'Environnement et il manquait pas mal de représentants francophones.

**M. Michel Lemaire.** — N'êtes-vous pas membre de cette commission ? On ne vous y a pas vu.

**M. Jean-Pierre Cornelissen.** — J'étais à la commission voisine.

**M. Denis Grimberghs.** — Il y avait deux membres présents sur treize.

Il manquait le « troupeau » de la Fédération.

**Mme Evelyne Huytebroeck.** — Et qui a bloqué le rapporteur ?

**M. Michel Lemaire.** — On a dit qu'on voulait bien tailler une bavette. Mais pour qu'il y ait un écrit, il fallait un rapporteur, et ce dans des conditions normales. Il ne faut pas inverser les règles.

**Mme Anne-Sylvie Mouzon.** — Je dois bien reconnaître que sur ce point, j'étais d'accord avec M. Lemaire pour une fois.

**Mme la Présidente.** — Je suis au courant. Il n'y avait pas le quorum.

La parole est à M. Rudi Vervoort.

**M. Rudi Vervoort.** — Maintenant, que M. Lemaire sait exactement ce qui s'est passé mardi dernier, je vais pouvoir poursuivre.

L'accord stabilise les proportions entre les groupes linguistiques. Il prévoit l'adjonction de représentants majoritairement démocrates à l'assemblée de la RVG II supprime pour les néerlandophones le cumul avec la représentation au Vlaamse Raad, qui sera assurée par d'autres élus. Tous ces mesures participent du respect des minorités qui est au cœur du modèle bruxellois. L'assouplissement de la règle de la double majorité en assure le fonctionnement et le préserve contre les tentations propres à ceux qui se croiraient toujours indispensables.

Le cinquième point de l'accord, sur lequel tout semble se focaliser, est celui qui encourage la constitution dans les communes d'exécutifs comprenant des représentants des deux communautés. C'est un encouragement, ce n'est pas une obligation. Que l'on ne nous dise pas que c'est du pareil au même; qu'il n'y a plus qu'un pas à franchir ou que nous aurions mis le doigt dans un engrenage qui nous entraînerait fatalement vers la création de quelque vice-bourgmestre, comme nous l'expliquait avec beaucoup de passion et très peu de science un juriste manifestement égaré par son goût de l'éloquence radiophonique. Entre l'encouragement et l'obligation, il y a plus qu'un pas. Il y a avant tout l'assurance de ne jamais voir siéger dans nos collèges un homme avec qui nous n'aurions pas jugé digne de nous allier. Il y a la certitude que jamais par le biais d'une quelconque manœuvre électorale, nous ne serons obligés d'accepter un échevin d'un parti d'extrême-droite. Au-delà des passions, tous les démocrates doivent pouvoir s'accorder pour dire qu'il ne s'agit pas là d'une simple nuance, sauf pour une commune en particulier, d'après ce que l'on m'a dit. Mais de là à faire capoter des accords, ce serait tout de même un peu léger.

Cet ultime geste de bonne volonté me paraît d'autant plus acceptable que mon groupe, lors des débats institutionnels, s'est toujours déclaré partisan du système des listes bilingues. Nous nous

appuyons pour cela sur l'expérience positive dont beaucoup peuvent témoigner à l'échelle communale. L'application immédiate de l'accord ne concerne d'ailleurs que deux communes, soit deux échevins sur plus de 160 en Région bruxelloise.

Ainsi que je l'entendais à « *Ter Zake* », ces accords déplaisent non seulement à certains francophones, mais aussi à un certain nombre de néerlandophones. J'y entendais le président du VLD se faire agresser, en lui disant qu'un milliard pour deux échevins, c'était tout de même cher payer, sans avoir par ailleurs la garantie qu'ils seraient effectivement installés.

Il faut peser les deux poids de la balance !

Il faut rappeler que le principe de l'encouragement est déjà d'application par la faculté d'obtenir un poste d'échevin supplémentaire pour la représentation des deux communautés dans l'exécutif local. A l'heure actuelle, la déclaration d'appartenance linguistique permet d'installer un échevin surnuméraire pour autant qu'il y ait un échevin de l'autre groupe linguistique. Je ne pense pas que cela ait déjà posé des problèmes particuliers. C'était un bon encouragement puisque dix communes disposent d'un échevin néerlandophone.

J'imagine que tous ceux présents dans cette enceinte qui, lors des dernières élections communales ont présenté des listes bilingues, ont constitué des alliances avec des partis néerlandophones et ont mis en place un échevin surnuméraire, ne sont en rien opposés au principe d'encouragement.

**M. Denis Grimberghs.** — Non, Monsieur Vervoort. C'est justement cela l'hypocrisie. Certains ont présenté des listes bilingues mais n'ont pas présenté comme échevin leur collègue élu sur la liste bilingue.

Ils attendaient de l'avoir « en bonus » comme échevin surnuméraire. Ils vous ont piégés en négociant en deux temps.

**M. Christos Doulkeridis.** — Et alors, où est le problème ?

**Mme Evelyne Huytebroeck.** — Nous ne sommes pour rien dans ce qui s'est passé pour le CVP à Woluwé-St-Lambert.

**M. Denis Grimberghs.** — J'ai réagi parce que ce que dit M. Vervoort n'est pas vrai. Les gens ont présenté des listes bilingues et, ensuite, ils n'ont pas présenté les élus néerlandophones comme échevins, en attendant de les présenter comme échevins surnuméraires.

**M. Christos Doulkeridis.** — Il n'y a pas d'obligation. C'est l'application de la loi communale.

**M. Denis Grimberghs.** — Allez expliquer cela à M. Decourty ! Demandez-lui une leçon particulière.

**M. Christos Doulkeridis.** — Je pense que M. Decourty n'a pas de problème à ce sujet.

**Mme Anne-Sylvie Mouzon.** — C'est tout expliqué. Il y a de longues séances de formation dans notre parti.

**M. Christos Doulkeridis.** — A ma connaissance, il a approuvé les accords du Lombard au bureau politique de la Fédération bruxelloise.

**Mme la Présidente.** — M. Grimberghs et M. Doulkeridis sont inscrits sur la liste des orateurs.

Laissez parler M. Vervoort.

**M. Rudi Vervoort.** — Peut-être est-ce la dotation financière aux communes en provenance du fédéral qui trouble les grandes vertus et les beaux esprits ? Que ceux qui ressentent un problème moral majeur par rapport à l'application de ces accords dans leur propre commune refusent ce versement. Je n'y vois aucune objection !

**Mme Evelyne Huytebroeck.** — Nous avons toujours respecté la clause de confiance.

**M. Rudi Vervoort.** — J'assume ces accords de A à Z, en ce compris cet aspect financier. Quand M. Riguelle viendra demain nous parler du refinancement des communes bruxelloises, je me permettrai de lui rappeler l'attitude de son groupe lors de ce débat d'aujourd'hui.

**M. Benoît Cerexhe.** — Vous savez très bien que ce n'est pas ce milliard qui va sauver les communes qui sont dans une mauvaise situation financière.

La commune de Schaerbeek, à elle seule, connaît un déficit de 850 millions.

**Mme la Présidente.** — Monsieur Cerexhe, vous aurez la parole tout à l'heure pour la réplique.

**M. Rudi Vervoort.** — J'accepte que M. Lemaire m'interrompe.

**M. Christos Doulkeridis.** — Pour M. Lemaire, nous réservons la question des deux milliards pour les Commissions communautaires.

**Mme la Présidente.** — Monsieur Doulkeridis, vous aurez la parole tout à l'heure.

**M. Michel Lemaire.** — C'est intéressant ce que vous dites là ! Ce débat aura-t-il lieu vendredi prochain ?

**M. Christos Doulkeridis.** — Vous pouvez l'aborder ici aussi et intervenir tout à l'heure pour donner votre point de vue sur le refinancement des commissions communautaires dans l'accord du Lombard. J'aimerais vous écouter à ce sujet.

**Mme la Présidente.** — M. Lemaire est inscrit dans le débat.

**M. Michel Lemaire.** — Je n'ai encore rien décidé. J'attends que l'ordre du jour soit fixé de manière définitive par M. Doulkeridis !

**Mme Evelyne Huytebroeck.** — Monsieur Lemaire, nous attendons votre point de vue aujourd'hui.

**M. Rudi Vervoort.** — Je ne pense pas que ce soit M. Doulkeridis qui fixe l'ordre du jour ! Pas seul en tout cas !

**M. Michel Lemaire.** — Si, c'est lui !

**Mme la Présidente.** — Monsieur Lemaire, l'ordre du jour est fixé par le Bureau élargi, de même que le temps de parole. C'est la raison pour laquelle vous avez tous tellement de temps pour vous exprimer.

La parole est à M. Rudi Vervoort.

**M. Rudi Vervoort.** — En politique et plus encore dans le domaine institutionnel, l'opposition des extrêmes est, à mon sens, le gage de l'équilibre. Les accords du Lombard ont contre eux ceux qui, dans chaque camp, n'ont d'yeux que pour leurs propres concessions. Le véritable compromis est par nature insaisissable aux esprits hémiplogiques. Pour jauger d'un équilibre il faut savoir regarder les deux plateaux de la balance. Au-delà de ce seul indice, ces accords, nous en sommes convaincus, constituent un véritable compromis : ils ne déshonorent personne, ils répondent aux problèmes de chacun, francophones et Flamands, ils apportent des solutions à tous les Bruxellois. Nous les avons négociés fermement, nous les défendrons loyalement. Mais nous attendons en retour la loyauté de tous ceux qui se sont engagés doublement dans la déclaration du gouvernement fédéral et dans celle du gouvernement régional. A nos yeux, la loyauté est une vertu qui ne s'accommode pas au gré des assemblées.

La majorité des groupes démocratiques bruxellois est parvenue à s'entendre sur un accord institutionnel. Les deux Communautés de Bruxelles ont ainsi démontré leur capacité à régler ensemble les questions qui les concernent. C'est une manifestation éclatante de la réussite du modèle bruxellois et la meilleure réponse à ceux qui, ailleurs dans le pays, continuent à le mettre en doute. C'est en ce sens qu'il faudra placer l'appréciation de chacun sur ces accords en regard de l'attachement qu'il prétend professer pour notre Région. *(Applaudissements sur les bancs socialistes et Ecolo.)*

**Mevrouw de Voorzitter.** — Het woord is aan mevrouw Adelheid Byttebier.

**Mevrouw Adelheid Byttebier.** — Mevrouw de Voorzitter, met onze paritaire werkgroep, die vrij snel na de installatie van de Brusselse regering van start is gegaan, hebben we een lange weg afgelegd. Na enkele maanden van studiewerk en een rustperiode heeft hij uiteindelijk een akkoord bereikt.

Die werkwijze verschilde alvast van die in de commissie voor de Staatshervorming van het Vlaams Parlement tijdens de vorige legislatuur onder het voorzitterschap van toenmalig Vlaams Parlements lid Johan Sauwens, die nu om andere redenen in de actualiteit is. Aan die werkzaamheden heb ik nog als medewerkster van de heer Jos Geysels deelgenomen. Welnu, de visie van waaruit de Vlaams-nationalist Sauwens vertrok, was die van een België bestaande uit twee grote gemeenschappen, de Vlaamse en de Franse, en ik moest vaststellen dat er niet echt voeling was met de Brusselse situatie, thema waaraan trouwens heel weinig aandacht werd besteed. Inderdaad, de commissie had het vooral over de uitbouw van de Vlaamse Gemeenschap, en Brussel, dat was een probleem voor later. Zij zocht het in één richting : hoe federale bevoegdheden naar de Gemeenschappen over te hevelen.

In de paritaire werkgroep daarentegen zaten Frans- en Nederlandstalige Brusselaars rond de tafel en trachtten ze mekaars standpunt te begrijpen. De werkgroep heeft er steeds naar gestreefd een akkoord te bewerkstelligen dat een goed beleid voor elke Brusselaar mogelijk moet maken.

Mevrouw de Voorzitter, ik vind het eindresultaat zeer goed en kom daar ook voor uit, in tegenstelling tot sommige van mijn collega's die dat om allerlei spelletjes niet meer kunnen.

Waarom vind ik het een goed akkoord ? Hierdoor zullen de Nederlandstalige fracties voortaan hun werk beter kunnen uitvoeren. Bovendien kan extreem-rechts niet langer meer onze instellingen blokkeren. Daarenboven krijgen de sociale sectoren, onderwijs, welzijn en cultuur, de kans om financieel op adem te komen. Met andere woorden, met het akkoord worden drie punten uit ons regeerakkoord uitgevoerd.

De Brusselse Costa-onderhandelingen passen echter ook in de ruimere politieke context van het Lambermontakkoord. Brussel is nu eenmaal geen eiland dat zelf zijn beslissingen neemt zonder rekening te moeten houden met andere overheden of sociale en economische factoren in België en Europa. Onze samenwerking bestaat bij de gratie van de federale structuren. Onze economie en dus financiële draagkracht is afhankelijk van de situatie in ons achterland, dat zowel Vlaanderen als Wallonië omvat. Precies wanneer Nederlandstaligen en Franstaligen harmonieus samenleven, kan Brussel het uithangbord van beide gemeenschappen zijn. Vandaar dat ik er mij over verheug dat we hier samen onderling oplossingen hebben gevonden.

Mevrouw de Voorzitter, er wordt nu bijkomend 1 miljard uit de federale kas naar de VGC en de Cocof overgeheveld. Bovendien krijgen de Brusselse gemeentebesturen met een bicommunautair bestuur een financiële extra en het bicommunautair bestuur wordt de norm. Daarnaast moeten de politieraden 2 tot 4 Nederlandstaligen tellen. Nog een aanwinst is dat wijzigingen aan de gemeentewet, die wordt geregionaliseerd, met een dubbele meerderheid moeten worden goedgekeurd. Ten slotte is de dubbele meerderheid niet langer absoluut, want in geval van een tweede ronde volstaat de gewone meerderheid van stemmen en één derde voor-stemmen in elke taalgroep. Welnu, met die formules scheppen we de voorwaarde voor een goed beleid op het niveau van het Brussels Gewest en dat van de Brusselse gemeenten.

Toch moet ik toegeven dat we het liever eenvoudiger hadden gezien. Zo vonden we 15 Vlaamse Brusselaars plus 6 Brusselse Vlamingen die zitting zouden hebben in respectievelijk de Brusselse Hoofdstedelijke Raad en het Vlaams Parlement voldoende. Samen zouden zij deel uitmaken van de VGC. Hiermee zou alvast zijn gegarandeerd dat bij de discussies in de Brusselse Raad en het Vlaams Parlement rekening wordt gehouden met de dubbele gelaagdheid van de Brusselse structuren met zowel het gewest als de gemeenschappen op het terrein.

Bovendien bleven we op onze honger wat ons pleidooi voor een fundamentele herfinanciering van het Gewest betreft. Dat moet volgens ons gebeuren via een hervorming van de personenbelasting, zodanig dat ook wie hier werkt maar niet woont financieel zijn steentje in Brussel bijdraagt.

In ieder geval, met de oplossingen waarover we nu een akkoord hebben, is er nu gezorgd voor een betere vertegenwoordiging en meer geld voor Brussel.

Overigens ben ik ten zeerste verontwaardigd over de manier waarop vooral de Vlaamse pers de situatie voorstelt. Zij doet het voorkomen alsof de institutionele Vlaamse eisen met geld voor de

Franstaligen zijn afgekocht. Maar ze vergeet dat bijvoorbeeld het miljard extra ook mijn gemeente ten goede komt. Het is geld voor de sociale politiek van de VGC en de Cocof en voor de Brusselse gemeenten waar Frans- en Nederlandstalige Brusselaars samen wonen. Dat heb ik geprobeerd duidelijk te maken in een artikel in *De Morgen* van gisteren. Daarin heb ik de Vlaamse Gemeenschap gewezen op de nieuwe ontwikkelingen in Brussel en op het feit dat zij ons niet meer moet komen redden. We hebben aan maturiteit gewonnen en zijn daar fier op. Dat is uiteraard een heel ander signaal dan hetwelk sommigen hebben gegeven door mee in Gent te betogen met Vlamingen uit Vlaanderen die afbreuk wensen te doen aan ons uitstekend werk.

Wellicht is het de evolutie naar werkelijk een Brussels Gewest naast hier op het terrein de Vlaamse en Franse Gemeenschap dat de Vlaamse Volksbeweging, het Vlaams Blok en nu ook de CVP, het meeste steekt. Zij hebben er vooral moeite mee dat we zelf samen in Brussel werken aan de verdere uitbouw van ons Gewest en dat ons lot niet meer uitsluitend in de handen van beleids mensen uit de gemeenschappen ligt.

Mevrouw de Voorzitter, sta me toe nog enkele bedenkingen te formuleren. Ten eerste, met de goedkeuring van dit akkoord wordt de dynamiek van de monocommunaire sectoren sterk bevorderd. Het is dan ook belangrijk dat de VGC en de Cocof hun beleid zoveel mogelijk op mekaar afstemmen, of ten minste zich informeren over mekaars initiatieven op het terrein.

Ten tweede, de toekenning van het extra geld aan de Brusselse gemeenten vormt de perfecte aanleiding voor een discussie over de gemeentelijke financiën en geldstromen, die doorzichtiger moeten worden.

Ten derde, er zullen dankzij het akkoord 6 Brusselaars rechtstreeks in het Vlaams Parlement worden verkozen. Zij zullen daar mee beslissen over de Vlaamse materies, die rechtstreeks toegepast worden in Brussel. Ik denk aan het verstrekken van gratis abonnementen voor De Lijn voor senioren, wat hier tot lange discussies heeft geleid. Het is belangrijk dat die Brusselaars, die het debat met de Franstalige Brusselaars niet meer aangaan in deze assemblee, toch de brug kunnen maken naar de politieke thema's die leven in het Brussels Parlement.

Ten vierde, de bicommunautaire sector, die mij na aan het hart ligt — ik stel daar straks een vraag over —, is op geen enkel moment tijdens de onderhandelingen ter sprake gekomen, stond ook niet zo in ons regeerakkoord. Tegenover de financiële injectie in de monocommunaire sociale sector staat de stiefmoederlijke behandeling van de bicommunautaire sector in schril contrast. Hopelijk zullen we na het akkoord, dat de vrees voor de dubbele meerderheid bij de Franstaligen moet wegnemen, in een open geest kunnen werken aan een beter beleid in de bicommunautaire sector.

Ik besluit. Mevrouw de Voorzitter, ik ben trots op het akkoord dat Nederlandstalige en Franstalige Brusselaars samen tot stand hebben gebracht. Het is een teken van maturiteit van het Brussels Gewest. En laat ons samen verder de dualiteit in ons gewest blijven bestrijden. (*Applaus op de banken van de meerderheid en Ecolo, behalve van de CVP-fractie.*)

**Mevrouw de Voorzitter.** — De heer Jean-Luc Vanraes heeft het woord.

**De heer Jean-Luc Vanraes.** — Mevrouw de Voorzitter, de details van het Lombardakkoord zijn voldoende gekend zodat ik mij kan beperken tot een aantal persoonlijke bedenkingen.

Ik heb aan de gesprekken deelgenomen en vanuit die ervaring kan ik zeggen dat ze opbouwend waren en dat ze aan een aantal wensen, niet alleen van de politici, maar vooral van de bevolking, tegemoetkamen.

Wie kan er tegen zijn dat er middelen worden gevonden om het onderwijs in Brussel te verbeteren, zeker als we weten dat Brussel het Gewest is met het hoogst aantal werklozen in het land? Wie kan er iets op tegen hebben dat een democratisch mechanisme wordt gecreëerd om een Nederlandstalige vertegenwoordiger aan te stellen in elk schepencollege of OCMW van de 19 Brusselse gemeenten? Uit mijn persoonlijke ervaring in het OCMW weet ik dat dagelijkse persoonlijke contacten veel vooroordelen doen verdwijnen en oplossingen bewerkstelligen die voor iedereen goed zijn.

Ik zal niet ontkennen dat ik het spijtig vind dat het aantal leden van ons Brussels Parlement aanzienlijk wordt verhoogd. De VLD-fractie stelde 15 Nederlandstalige parlementsleden op een totaal van 75 voor, maar aangezien die verhouding aan Franstalige kant als een scheefrekkende werd gezien, neem ik vrede met het cijfer van 89 leden. We zullen hier dus met zeer velen zitten. Als dat echter de prijs is voor de vrede, dan heb ik daar geen probleem mee.

Met de houding van de PSC daarentegen heb ik wel een probleem. Toen ik het betoog van de heer Cereixe hoorde, voelde ik mij in een teletijdmachine terechtgekomen. Hij wil in navolging van 20 jaar geleden de taalstrijd weer opkloppen, maar vergeet dat de bevolking daar niet meer van wakker ligt.

**M. Benoît Cereixe.** — Monsieur Vanraes, on souhaitait simplement qu'un accord équilibré naisse de ces discussions. Malheureusement, on doit constater que ce n'est pas le cas. C'est tout.

Les francophones ont fait le choix de négocier avec la Volksunie plutôt que de discuter avec d'autres. C'est cela qui a provoqué le déséquilibre de l'accord.

**De heer Jean-Luc Vanraes.** — U hebt aan de gesprekken kunnen deelnemen van bij het begin. De heer Ducarme zei nog dat vooral u op uw stoel « geplakt » zat en niet hij, Mijnheer Cereixe.

**M. Benoît Cereixe.** — Mais pas chez le premier ministre. Là je n'ai pas été « scotché » !

**De heer Jean-Luc Vanraes.** — U hebt een verkeerde perceptie van de feiten. Ik was evenmin als u aanwezig bij eerste minister Verhofstadt.

**M. Benoît Cereixe.** — Mais votre Président de parti était présent, M. De Gucht était là, votre premier ministre était là. Pour le PSC, je n'ai vu personne !

**Mme la Présidente.** — Le PSC n'a pas de « premier ministre » pour le moment !

**De heer Jean-Luc Vanraes.** — Bij mijn weten heeft de oppositie in het verleden nooit de kans gekregen mee aan tafel te

zitten bij onderhandelingen. Nu echter zijn de gesprekken in een open en optimale sfeer verlopen. Ik denk dan ook dat het Brussels model een voorbeeldfunctie heeft voor het federale niveau. Toen we er op regionaal vlak bijna helemaal uit waren, zijn we — dat kan ik niet verhelen — onder druk komen te staan van de federale regering omdat er nog zoiets bestaat als een Lambermontakkoord. Ik zal niet ontkennen dat het beter was geweest dat we eerder onder Brusselaars tot een akkoord waren gekomen. De vertraging had vooral te maken met een probleem van agenda's.

We verheugen ons over de oplossing die voor Brussel is gevonden en het is niet aan een orakel uit Izegem om te proclameren wat goed is voor de Brusselaars. De VLD-fractie hoopt dat het Lambermontakkoord zal worden goedgekeurd omdat het een goed akkoord is voor alle Brusselaars, niet alleen voor de Franstaligen en Nederlandstaligen.

Wat de kritiek op de financiering voor de Nederlandstalige vertegenwoordiger in het schepencollege of het OCMW betreft, wil ik er toch op wijzen dat vele Brusselse gemeenten 70 tot 80 procent van hun budget moeten besteden aan de wedden van hun personeel. 50 miljoen extra zal de gemeenten de mogelijkheid geven bijkomende inspanningen te doen voor alle inwoners van hun gemeenten.

**Mme la Présidente.** — La parole est à Mme Isabelle Gelas.

**Mme Isabelle Gelas.** — Madame la Présidente, Monsieur le Ministre-Président, chers Collègues, au mois de février, lorsque nous discutons des accords dits de la Saint-Polycarpe ou du Lambermont II, j'ai commencé mon intervention à cette tribune en disant que ces accords marquaient une nouvelle étape de l'évolution institutionnelle de l'Etat belge et que « l'analyse de leur genèse, de leur portée politique réelle, de leurs conséquences à terme nourriront la réflexion et les commentaires de nombreux observateurs avisés et spécialistes du droit constitutionnel ».

Aujourd'hui, je peux commencer mon intervention de la même manière en remplaçant les mots « accords dits de la Saint-Polycarpe » par « accords dits du Lombard », car force est de constater qu'en Belgique on se lance dans de nouvelles réformes avant même que les précédentes ne soient votées.

Au mois de février, je vous disais également cette phrase : « Je réitère ici la position du FDF : nous n'avons jamais fermé la porte à des discussions sur le statut des Flamands de Bruxelles », et je continuais plus loin en précisant « à ceux qui veulent relancer les négociations institutionnelles bruxelloises, nous précisons que les états d'âme de la Volksunie ne sont pas de nature à infléchir nos positions sur un ensemble de principes fondamentaux ».

A cette époque et jusqu'à la veille des négociations bruxelloises, l'ensemble des partis francophones partageaient cette opinion. Et pour ceux et celles qui seraient atteints d'amnésie, je citerai par exemple, et au hasard, Mme Huytebroeck qui nous disait ici même, en dat du 1<sup>er</sup> février : « Ecolo a déjà exprimé ses réticences par rapport aux positions de certains qui voudraient gonfler le nombre de députés bruxellois. ».

**Mme Evelyne Huytebroeck.** — Et j'ai continué à le faire !

J'ai dit qui a voulu cela et qui s'est « tiré » à la fin.

**Mme Isabelle Gelas.** — Vous racontez l'histoire à votre façon ! Et de rajouter plus loin « je partage votre souci de ne pas vouloir travailler sous la pression extérieure, mais travaillons ensemble dans l'intérêt des Bruxellois ».

**Mme Evelyne Huytebroeck.** — On a reconnu qu'il s'agissait de points négatifs. Je reste toujours opposée à cette inflation.

**M. Christos Doukeridis.** — Cet accord est un bon accord. On va le signer.

**Mme Isabelle Gelas.** — Au hasard toujours, je citerai M. Moureaux, lorsqu'il répondit au journaliste du journal « Le Soir » qui l'interrogeait sur sa position, si les Flamands venaient avec de nouvelles revendications : « Cela a été discuté au Lambermont, M. Vanhengel, ministre VLD du budget bruxellois, a longuement plaidé en ce sens. En vain. Si l'on veut rediscuter du Lambermont, alors, on ne discute pas uniquement de ça, mais de tout le Lambermont ! ».

Et je ne vous citerai pas toutes les déclarations faites à l'occasion des émissions télévisées où tous les francophones, à l'unisson, affirmaient « Nous ne discuterons que des points inscrits dans l'accord du gouvernement de juin 1999 et rien que de ces points. ».

**Mme Evelyne Huytebroeck.** — Il vaut mieux que nous ne disions pas ici tout ce que M. Maingain a déclaré pendant les négociations. Nous avons assez de déontologie pour ne pas le faire !

**Mme Isabelle Gelas.** — Laissez-moi poursuivre. C'est exactement dans cet état d'esprit que le FDF s'est assis à la table des négociations institutionnelles bruxelloises.

**M. Christos Doukeridis.** — Pour ressortir, comme d'habitude, sans signer !

**Mme Isabelle Gelas.** — Et nul ne pourra nous reprocher de ne pas être venus dans un esprit constructif et avec la volonté d'aboutir à un accord équilibré, répondant aux trois exigences inscrites dans la déclaration gouvernementale de juin 1999.

Permettez-moi de vous rappeler les termes exacts de cette déclaration : « Les négociateurs de l'accord du gouvernement bruxellois s'engagent à mettre sur pied, dès la rentrée parlementaire 1999, un groupe de travail paritaire ... afin de mettre au point ensemble des solutions permettant d'assurer le bon fonctionnement des composantes communautaires des institutions bruxelloises et d'éviter le blocage de celles-ci. Dans ce cadre, une attention particulière sera consacrée au problème de la représentation du groupe néerlandophone dans le Conseil régional de Bruxelles-Capitale. Les deux Communautés feront un effort pour financer les discriminations positives en faveur des écoles francophones et néerlandophones ... Cet effort sera financé, conformément à la loi spéciale, par des tirages de la Cocof et de la VGC sur le budget de la Région, à concurrence de 840 millions en 2000 et de 1 milliard en 2001. ».

Ce texte clair a, de manière malheureuse, dans son point relatif au problème de la représentation du groupe néerlandophone, été résumé un peu partout, de manière générale, par la phrase « représentation garantie des néerlandophones au Conseil régional ».

Il s'agit bien d'un résumé malencontreux car il ne traduit pas correctement les termes de l'accord du gouvernement dans lequel il n'est nullement question de représentation garantie des néerlandophones mais bien de confort de travail.

Les discussions étaient dès lors compromises dès l'origine. Malgré cela, la volonté de tous, y compris du FDF, était néanmoins d'avancer et de trouver un accord équilibré.

Nous y étions presque arrivés, Madame Huytebroeck. En effet, après la première tentative avortée des Flamands au lendemain des vacances de Pâques d'inscrire de nouveaux points à la Corée, les négociateurs étaient à deux doigts de trouver un accord le jeudi 26 avril. A ce moment, il n'était pas question d'un chiffre fixe de 17 élus néerlandophones mais d'une augmentation de 6 élus flamands qui viendraient en complément de ceux qui ont été élus directement. Parallèlement, les élus francophones obtenaient huit députés supplémentaires.

**Mme Evelyne Huytebroeck.** — Votre bureau avait refusé les accords avant que ce point ne figure dans les accords dimanche après-midi. M. Maingain le sait très bien.

**M. Serge de Patoul.** — Madame Huytebroeck. Ce que vous dites est inexact. Il faut avoir l'honnêteté de le reconnaître.

**Mme Evelyne Huytebroeck.** — Alors il y a eu des négociations entre PRL et FDF que je ne connais pas.

**Mme Isabelle Gelas.** — Ce n'est pas vrai.

**M. Serge de Patoul.** — Si vous ne connaissez pas ce qui s'est passé, ne dites rien.

**Mme Isabelle Gelas.** — C'est bien simple, vous n'avez qu'à relire la presse. Tout le monde croyait que l'on aboutissait à un accord ou alors tout le monde est amnésique et il faudrait dès lors se poser des questions.

**Mme Evelyne Huytebroeck.** — Alors je vais vous raconter ce que certains ne vous ont pas dit.

**Mme Isabelle Gelas.** — Tous, FDF compris, étaient également d'accord sur les mesures prises en vue d'empêcher le blocage des institutions et sur le refinancement des commissions communautaires. C'était sans compter sur l'obstination des nationalistes de Flandre qui ne pouvaient accepter de laisser aux Flamands de Bruxelles la liberté de juger de ce qui était conforme aux intérêts bruxellois.

Sous l'emprise de leurs grands frères nationalistes de la VU et du CVP dont les vieux démons communautaires se sont réveillés depuis qu'ils sont dans l'opposition au niveau fédéral, les Bruxellois flamands sont revenus, dès le vendredi 27 avril, en exigeant un échevin garanti dans les 19 communes.

Face à cette revendication, le FDF avait été clair. On ne discute que des trois points, à défaut il faudra des contreparties complémentaires pour les francophones de la périphérie.

Malheureusement, ceux-là même qui, quelques jours auparavant, formaient un front francophone, soi-disant inébranlable, furent les premiers à céder sous la pression de la VU dont les revendications

furent relayées par le premier-ministre Guy Verhofstadt, lequel a honteusement quitté son rôle de premier-ministre pour privilégier l'intérêt flamand. Vous connaissez tous aujourd'hui le résultat catastrophique de cette intervention.

Qu'on ne vienne pas dire au FDF qu'il n'y avait pas moyen de faire autrement. D'autres solutions étaient possibles et des propositions étaient sur la table.

**M. Christos Doulkeridis.** — Lesquelles ?

**Mme Isabelle Gelas.** — Demandez à Mme Huytebroeck, elle était là. Adieu donc à l'accord équilibré.

**M. Benoît Cerexhe.** — C'est vrai qu'il y avait d'autres propositions sur la table des négociations, Monsieur Doulkeridis. Cela a changé au dernier moment chez M. Verhofstadt. Vous le savez très bien.

**Mme Isabelle Gelas.** — Quoi qu'il en soit, adieu aux accords équilibrés que l'on nous promettait et bonjour aux nouvelles avancées flamandes.

Vous rendez-vous compte du prix que vous payez pour le financement des Commissions communautaires.

Oui, il était nécessaire mais fallait-il pour cela troquer le suffrage universel, car c'est bien cela que vous avez fait. Vous avez mis de côté les valeurs démocratiques essentielles.

**M. Christos Doulkeridis.** — Soyez cohérente. Posez un geste fort, refusez cet argent. Dites aux francophones que vous pouvez vous passer de cet argent. Allez faire une manif dehors pour leur dire que l'on peut se passer de cet argent.

**Mme Isabelle Gelas.** — Volontiers.

**Mme Evelyne Huytebroeck.** — Allez leur expliquer au dehors. Allez l'expliquer à tout le secteur non marchand.

**Mme Isabelle Gelas.** — Ça viendra, ne vous inquiétez pas.

En plus, vous êtes fière de cet accord, Madame Huytebroeck.

**Mme Evelyne Huytebroeck.** — Nous sommes fiers et nous le défendrons sans problème.

**Mme Isabelle Gelas.** — Si l'on devait appliquer aux francophones du Parlement fédéral le même système que celui que vous voulez appliquer aux néerlandophones du Parlement bruxellois, il y aurait une majorité de francophones au Parlement fédéral ... Faites le calcul. C'est très facile.

**Mme Anne-Sylvie Mouzon.** — Et vous voulez que l'on ratifie la convention sur la protection des minorités ? Qu'est-ce qu'un « mécanisme de protection des minorités » ?

**M. Serge de Patoul.** — Plaidez-vous cela dans chacune des Régions ?

**Mme Evelyne Huytebroeck.** — Demandez donc au PRL de le défendre ! Qu'a-t-il fait, le PRL, au niveau du fédéral pour le défendre ?

**M. Christos Doulkeridis.** — Madame Gelas, citez-moi un seul acquis que vous pouvez faire valoir auprès des francophones, provenant de la stratégie du Front des francophones.

**Mme Isabelle Gelas.** — Ce n'est pas avec votre aide !

**Mme Evelyne Huytebroeck.** — Madame la Présidente, on a raison : elle ne sait pas faire la vaisselle !

**Mme la Présidente.** — Je vous demande de laisser Mme Gelas terminer son intervention.

**M. Christos Doulkeridis.** — Je voudrais simplement que vous me citiez un seul acquis obtenu pour les francophones grâce à la stratégie du Front des francophones, qui a consisté, depuis 20 ans, à refuser tous les accords institutionnels qui ont été signés, y compris ceux prévoyant un refinancement. Quand vous m'aurez donné cette précision, je ne vous interromprai plus.

**Mme Isabelle Gelas.** — Je reprends le fil de mon intervention.

Rappelons à cet égard qu'au niveau bruxellois, ce n'est pas six élus flamands supplémentaires qui ont été concédés. Non, au total, il y aura trente et un parlementaires flamands pour représenter les dix à quinze pour cent de Bruxellois flamands. En effet, aux futurs dix-sept néerlandophones bruxellois, il convient d'ajouter les trois suppléants des ministres et secrétaires d'Etat, les six membres bruxellois du Vlaamse Raad et les cinq membres de la VGC. Cette représentation garantie est en total décalage par rapport à la réalité bruxelloise. C'est d'ailleurs ce qu'a démontré très clairement le Professeur Conijn à l'émission Mise au Point il y a quelques semaines, en chiffrant la réalité de la composition linguistique et culturelle de Bruxelles.

Si avec ça, on ose encore dire que la minorité flamande de Bruxelles n'est pas la minorité la mieux protégée du monde... Madame Huytebroeck, vous qui ne vouliez pas d'inflation du nombre d'élus, vous êtes gâtée !

Outre l'inflation, ce qui est pire, et bien pire, c'est qu'en fixant de la sorte le nombre d'élus flamands, on augmente inévitablement le nombre d'élus du Vlaams Blok. Si le système était appliqué sous cette législation, le Vlaams Blok passerait de quatre à six élus, soit une augmentation de 50 %, avec toutes les conséquences que l'on connaît en matière de financement. Sauf si, bien entendu, on résout le problème du financement des partis d'extrême droite dans les plus brefs délais !

**M. Christos Doulkeridis.** — Parlez aussi du point 1 de l'accord du Lombard.

**Mme Isabelle Gelas.** — D'autres nous disent qu'il s'agit d'un bon accord car, finalement, il n'y a pas d'échevin garanti dans les 19 communes. Mais cessez de jouer sur les mots. S'il est vrai qu'il ne s'agit pas de l'échevin garanti tel que revendiqué par la VU et le CVP, il y aura néanmoins tentation de déposer des listes bilingues afin de faire élire l'échevin flamand qui aura dans son sac une partie du milliard fédéral, comme si les communes où il n'y a pas d'échevin flamand avaient moins de besoins ! Mais c'est une hante, Monsieur Doulkeridis, et vous ne vous en rendez pas compte.

**M. Christos Doulkeridis.** — La honte, c'est que vous trompez les francophones bruxellois quand vous dites qu'il y aura un échevin flamand garanti.

**M. Didier van Eyll.** — Laissez Mme Gelas poursuivre son intervention.

**Mme Isabelle Gelas.** — Je ne peux m'empêcher de citer ici M. Delperée : « Demain ne va-t-on pas dire que cet échevin flamand risque de se retrouver bien seul et que, là aussi, il y aura un problème de confort. Et que ce n'est pas un, mais deux qu'il faudra... Et pourquoi pas un vice-bourgmestre ? Et pourquoi pas un bourgmestre francophone en alternance avec un bourgmestre flamand ? ».

Et enfin, il y a ceux qui sont si fiers d'éviter le blocage des institutions bruxelloises par le Vlaams Blok. Certes, l'aménagement — et non la suppression — du système de la double majorité est une avancée et le FDF s'en réjouit. Rappelons tout de même qu'il s'agit d'une correction du passé et que cette double majorité était une revendication flamande au moment de la création de la Région bruxelloise.

**M. Rudi Vervoort.** — Il fallait dire non à ce moment-là.

**Mme Isabelle Gelas.** — On ne l'a peut-être pas dit...

Et comme je vous disais il y a quelques instants, si vous avez évité le blocage du Vlaams Blok, vous avez également augmenté considérablement sa représentation au Parlement bruxellois. Bref, vous corrigez une erreur par une autre erreur.

En conclusion de ce qui précède, je dirai que le FDF reste convaincu qu'il y avait moyen de faire autrement mais, pour cela, il aurait fallu que tous les francophones s'unissent de la même manière que le font les Flamands quand il s'agit de revendications communautaires.

**M. Rudi Vervoort.** — Les Flamands ne sont pas très unis...

**Mme Isabelle Gelas.** — Jamais nous n'avons dit que ce serait facile et ce l'était d'autant moins que nous étions, comme cela a déjà été dit à maintes reprises, obligés de corriger les erreurs du passé.

Le PSC se dit aujourd'hui le plus grand défenseur des francophones. On s'en réjouit... Certes, vous êtes, ou plutôt vous vous dites comme le FDF être indignés par le contenu de l'accord du Lombard.

**Mme Evelyne Huytebroeck.** — Combien y a-t-il de PRL aujourd'hui dans cet hémicycle pour vous soutenir ?

**Mme Isabelle Gelas.** — Mais que faisiez-vous pendant vos nombreuses années au pouvoir ? N'est-ce pas vous qui avez limité Bruxelles à dix-neuf communes ? N'avez-vous pas cautionné les accords de la Saint-Michel qui ont grandement affaibli la situation des francophones de la périphérie et amorcé un dépeçage institutionnel de la Communauté française ? Le mauvais statut de Bruxelles est votre œuvre, alors cessez de jouer aux donneurs de leçons. Je vous remercie d'avoir loué tout à l'heure notre courage mais je suis désolée, ce courage, vous ne l'avez jamais eu.

**M. Benoît Cerexhe.** — Qui a bloqué la révision de l'article 162 ? N'est-ce pas nous ? Si nous avons été suivis, si la Constitution était respectée dans ce pays, nous n'en serions pas là.

Et c'est nous qui l'avons fait quand nous étions au gouvernement.

**Mme Isabelle Gelas.** — Le FDF n'a jamais été pris en défaut quand il s'agit de la défense des droits des francophones et nous ne sommes pas dupes de votre jeu.

Une fois de plus, je le répète, le FDF a mis énormément de bonne volonté afin d'aboutir à la conclusion d'accords équilibrés. Tout dans l'accord du Lombard n'est pas mauvais; le FDF approuve les points qui correspondent à la déclaration gouvernementale de juin 1999 mais jamais il ne pourra accepter de renoncer au principe un homme égale une voix et ce, à quelque prix que ce soit. (*Applaudissements sur les bancs du FDF*)

**De Voorzitter.** — Het woord is aan de heer Dominiek Lootens-Stael.

**De heer Dominiek Lootens-Stael.** — Mevrouw de Voorzitter, ik zal de communautaire demonen laten voor wat ze zijn en overgaan tot het debat. Het akkoord dat op 29 april is gesloten ... (*Rumoerige gesprekken. Talrijke leden verlaten het halfrond.*)

**Mme la Présidente.** — Comme le disait hier M. De Batselier au Parlement flamand, il vaut peut-être mieux écouter.

**De heer Dominiek Lootens-Stael.** — Ik heb er geen probleem mee dat sommigen liever elders naartoe willen.

Het akkoord dat op 29 april is gesloten, is een monstrueus akkoord. Het fameuze « protocol van akkoord over de oplossingen om de goede werking van de communautaire componenten van de Brusselse instellingen te verzekeren » is monstrueus, omdat het enerzijds, een verkrachting is van de democratie en omdat het anderzijds, een racistische discriminatie van de Vlamingen in Brussel inhoudt.

Voor sommige onderhandelaars, onder andere van de fractie van de heer Vervoort, was de strijd tegen het Vlaams Blok het belangrijkste punt in de onderhandelingen, in het eigen jargon heet dat « maatregelen om de blokkering van de instellingen te voorkomen », of anders gezegd « hoe bestrijden we het Vlaams Blok ». De gewaarborgde vertegenwoordiging van de Vlamingen is niet ingegeven door sympathie, maar door het eigenbelang van de Franstaligen. De gekste systemen worden gehanteerd om het Vlaams Blok uit te schakelen en dus de democratie te verkrachten. Op alle manieren wordt geprobeerd de verkiezingen te vervalsen.

Ten eerste wil ik verwijzen naar het systeem van de apparentering tussen de verschillende lijsten. In geen enkel Westeupees land, zelfs niet in een bananenrepubliek bestaat zo een systeem van apparentering. Apparentering kan wel tussen dezelfde lijst in verschillende kieskringen, maar niet tussen verschillende lijsten. Bedoeling van de voorgestelde regeling is de oppositie te verzwakken door de reststemmen onder de meerderheid te verdelen. Het is een bijzonder fundamenteel ondemocratisch systeem.

Ten tweede wil ik verwijzen naar de voor sommigen *worst case*-regeling waarbij de kiezer de volstreekte meerderheid aan het Vlaams Blok zou geven, maar die de Vlaamse Gemeenschapscommissie de mogelijkheid geeft de Nederlandstalige ministers en staatssecretarissen aan te wijzen. Nergens in West-Europa, en ook in geen enkele Afrikaanse bananenrepubliek kan een parlementaire assemblee de ministers van een ander bestuursniveau aanwijzen.

Mocht het Vlaams Parlement het recht krijgen de Vlaamse ministers in de federale regering aan te wijzen, dan zou iedereen dat ridicuul vinden. Waarom die situatie dan dulden voor Brussel? Het antwoord is alleen om de democratie te vervalsen. Voor Brussel wordt daarenboven nog in een extraatje voorzien. Aan de VGC worden vijf extra raadsleden toegevoegd voor het geval de kiezer — want in de ogen van de onderhandelaars is de kiezer dwaas — zo dom zou zijn het Vlaams Blok de meerderheid te geven. Nergens in West-Europa wordt uitgegaan van de krachtsverhoudingen in een parlement om een andere parlementaire assemblee samen te stellen. De tovertruuk bestaat erin van de grootste Vlaams-Brusselse partij, de kleinste te maken. Hoe kunnen degenen die zichzelf uitroepen tot democraten die regeling democratisch vinden? Als meer dan 50 % van de Nederlandstalige kiezers in Brussel voor het Vlaams Blok zou stemmen, dan nog zou het Vlaams Blok niets in de pap te brokken hebben. Niemand kan toch volhouden dat dit systeem democratisch werkt. In juni 1999, bij de verkiezingen hebben de Vlaamse onderhandelaars die met het zweet in de schoenen stonden, gezworen dat het nooit meer zover mocht komen en hebben ze zich in ware sovjetstijl aan de macht vastgeklampt. Nooit meer zou een bepaalde partij iets in de pap te brokken hebben. Van democratie gesproken.

Een ander punt waarover ik het wil hebben, is de afschaffing van de dubbele meerderheid. Door mandatenhonger hebben Nederlandstaligen zich ertoe laten verleiden het stukje Nederlandstalige macht in dit Parlement dat ze nog hadden, weg te geven. Het debat over de gewaarborgde Vlaamse vertegenwoordiging is vergleden van het gemeentelijke niveau naar het gewestniveau. In het gewestparlement was die gewaarborgde vertegenwoordiging niet echt nodig — de Franstaligen daarentegen menen van wel om het Vlaams Blok af te blokken — maar op het gemeentelijk niveau is de gewaarborgde vertegenwoordiging essentieel.

In sommige Brusselse gemeenten is er geen enkele Nederlandstalige verkozen, soms geen enkele vertegenwoordiger in het schepencollege en bovendien is de zeggenschap van de Vlamingen in de meeste Brusselse gemeenten ondermaats. Als er al ergens een gewaarborgde vertegenwoordiging moest komen, dan was het op het lokale vlak. Maar dat debat wou men niet ten gronde voeren. De Vlaamse onderhandelaars hebben zich laten vangen aan het principe van een gewaarborgde schepen, zonder daarvan helemaal zeker te zijn.

Uiteindelijk heeft het hele debat over de gewaarborgde vertegenwoordiging in het Brussels Parlement geleid tot een decadente proliferatie van mandaten. Het Brussels stadsgewest met zijn 950.000 inwoners is goed voor 100 parlementsleden. Ter vergelijking, de Nederlandse Tweede Kamer telt 75 leden voor 12 miljoen inwoners. In Brussel zal één Nederlandstalige verkozen binnenkort staan voor ongeveer 2.000 kiezers.

Op het gemeentelijk niveau werden de Vlamingen herleid tot koopwaar. Ik stel vast dat de CVP onze mening terzake deelt, evenals de hoofdcommentatoren van een aantal kranten. Mon Vanderostyne schrijft in *Het Nieuwsblad*: « Niet te verdedigen is dat de Vlaamse vertegenwoordiging in Brussel moet worden afgekocht met federaal geld, dus geld van de Vlaamse belastingbetaler. Het oude gezegde wordt bevestigd: Brussel is een hoer die zich laat betalen voor wat ze biedt. ». Vlaamse onderhandelaars hebben zich ertoe laten verleiden met Vlaams belastinggeld schepenen te kopen. Dat is voor mij een racistische discriminatie van de Vlamingen.

Nu al kan ik voorspellen dat alle Brusselse gemeenten, zonder één uitzondering, een schepen zullen krijgen voor vreemdelingen, en dat sommige gemeenten een Vlaamse schepen zullen krijgen bevoegd voor Vlaamse Aangelegenheden. Het grote verschil tussen de twee schepenen zal zijn dat de eerste over een budget zal beschikken en de tweede zich koest zal moeten houden, want hij is alleen aangewezen om geld binnen te brengen. Voor mij staat de Vlaamse schepen gelijk met een schepen bevoegd voor indianenzaken. Uit die afspraak blijkt de haat van de Franstalige politici voor alles wat Vlaams is.

Als het verhaal doorgaat, zullen de Vlamingen een pak mandaten krijgen en de Franstaligen de macht en het geld. Mevrouw Byttebier heeft gezegd dat alle Brusselaars van dat geld beter moeten worden. Ik mag er haar toch op wijzen dat de Vlaamse Gemeenschap geen vragende partij was voor meer middelen voor het onderwijs want ze heeft die middelen zelf.

Het enige lichtpunt in het verhaal heeft misschien te maken met de decadente proliferatie van de mandaten. Toen in het Oude Rome de Senaat tot 1.000 senatoren werd uitgebreid, was het verval van het Romeinse rijk niet ver meer af ! (*Applaus bij het Vlaams Blok.*)

**Mme la Présidente.** — La parole est à M. Denis Grimberghs.

Le PSC ayant demandé un temps de parole de 40 minutes et le premier orateur n'ayant parlé que 14 minutes, M. Grimberghs dispose donc d'un quart d'heure pour développer son intervention.

La parole est à M. Denis Grimberghs.

**M. Denis Grimberghs.** — Madame la Présidente, Monsieur le Ministre-Président, chers Collègues, pour commencer, je suggère aux démocrates de rejoindre notre Assemblée. (*De nombreux parlementaires rentrent en séance.*)

Mon appel est visiblement entendu !

Vous ne serez pas étonnés que je vienne compléter, à cette tribune, l'intervention de mon chef de groupe — et pas à titre personnel, Monsieur Cools — en mettant l'accent sur l'occasion manquée qu'a représentée la petite Corée pour notre Région. Je tenterai d'être bref. Il me faut néanmoins, une fois de plus, rappeler pourquoi nous dénonçons depuis des mois l'erreur de timing et l'erreur du menu à laquelle s'est ajoutée une erreur de casting !

M. de Donnea n'a su gérer ni le menu ni le rythme de la négociation.

En ce qui concerne le menu, vous avez refusé systématiquement, Monsieur de Donnea, tout élargissement du menu.

**M. François-Xavier de Donnea,** Ministre-Président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique. — Je l'ai géré comme je l'entendais et non comme vous le souhaitez !

**M. Denis Grimberghs.** — Vous l'avez géré comme vous avez pu : rien ne s'est passé lorsque vous étiez président de la Corée, c'est vrai et c'est une erreur !

**M. Didier van Eyll.** — Après coup, c'est facile à dire !

**M. Denis Grimberghs.** — Mais non, Monsieur van Eyll. Ce n'est pas après coup ! Nous disons depuis le début qu'il faut élargir le menu. Vous avez systématiquement refusé tout élargissement du menu, Monsieur de Donnea, — dans un groupe dont la composition dépasse les contours de la majorité bruxelloise, différente de la majorité fédérale, tout comme d'ailleurs l'opposition, puisque nous y siégeons avec Ecolo — en vous fixant sur les balises inscrites dans un accord de gouvernement qui n'engageait évidemment que les partenaires qui y avaient souscrit. Même si Ecolo a négocié cet accord, il ne l'a pas adopté.

Lorsque vous nous dites que cela figure dans l'accord du gouvernement, je vous réponds que dans ce cas, il ne fallait pas nous inviter.

J'en viens maintenant au timing. Vous avez cru que l'on pouvait fatiguer le poisson et vous vous êtes fait dribbler par M. Verhofstadt, qui a conclu les accords de la Sainte-Perlette sans attendre les résultats de la Corée bruxelloise ...

**M. Rudi Vervoort.** — Qu'est-ce qu'un poisson fatigué ?

**M. Denis Grimberghs.** — M. de Donnea ne se contente pas de se promener au bois de la Cambre; il pratique aussi la pêche ...

**M. Rudi Vervoort.** — Cela signifie donc « taquiner le goujon ! ». (*Sourires.*)

**M. Denis Grimberghs.** — Par la suite, Monsieur de Donnea, vous n'avez pas réactivé le mouvement, croyant, comme un certain nombre de francophones, que l'on pourrait s'exonérer de mettre en œuvre le deal bruxellois, puisque le refinancement de la Communauté française était assuré dans les accords de la Sainte-Perlette.

Je me rappelle les premières déclarations du FDF : « Nous pourrions tenir tête aux Flamands, nous n'aurons plus besoin de mettre en œuvre cette disposition de l'accord du Gouvernement bruxellois ». Pourquoi les choses ne se sont-elles pas passées ainsi ? En raison, non seulement du chantage de la Volksunie — que ne ferait-on pas pour avoir les voix de la Volksunie ? — mais, aussi et surtout, de l'habileté de M. Vanhengel, qui a compris tout de suite le danger et imaginé cette petite perle que constitue la dissociation des crédits du droit de tirage pour 2001. J'y reviendrai.

S'il ne sert à rien de pleurer sur le lait répandu, il nous faut revenir une fois encore sur cette critique parce que, manifestement, et la réaction de M. Vervoort le confirme, elle n'a pas été comprise à un moment où l'on aurait encore pu l'être.

Il était encore temps, Madame Huytebroeck, après l'analyse convergente que nous avons eue sur l'absence du gouvernement bruxellois lors des négociations de la Sainte-Perlette et l'histoire de « l'homme qui passait par là et avait vu de la lumière » ... lors des négociations de la Saint-Polycarpe !

Nous avons eu, PSC et Ecolo, un début d'analyse convergente également sur la nécessité d'élargir le menu de la négociation bruxelloise, à un moment où il était encore temps d'amener dans le débat la situation du financement de Bruxelles; nous avons eu également avec vous, les Ecolos, une analyse assez convergente sur la nécessité qu'il

y aurait du côté francophone de mieux intégrer les mécanismes de solidarité entre Bruxelles et la Communauté française pour éviter de donner des arguments aux Wallons wallonisants de se replier à Namur en dépeçant un peu plus la Communauté française ...

Si donc, nous avons perçu un certain nombre de choses de la même manière et que nous les avons dénoncées à notre façon, les uns et les autres.

**Mme Evelyne Huytebroeck.** — Nous, on va continuer, on n'a pas fini d'avancer !

On en a déjà une partie !

**M. Denis Grimberghs.** — Je me souviens, Madame Huytebroeck que vous avez fait enrager M. de Donnea ! Il était fâché sur les Ecolos. Le coup de la lumière ... il était fâché. Aujourd'hui cela va mieux.

Je dis donc que nous avons dénoncé les choses, les uns et les autres, avec nos fougues et nos passions mais vous n'avez manifestement pas été en mesure de poursuivre le chemin de votre réflexion autonome ... rattrapés que vous avez été par l'esprit de l'arc-en-ciel et une sorte de naïveté dans la bonne foi des négociateurs néerlandophones.

**Mme Evelyne Huytebroeck.** — Nous avons déjà obtenu une partie et nous n'avons pas fini d'avancer.

**M. Benoît Cerexhe.** — On vous demandera autre chose en échange !

**Mme Evelyne Huytebroeck.** — On sait ce qu'on a; on ne sait pas ce qu'on aura. On a déjà une partie ...

**M. Denis Grimberghs.** — C'est bien là ce que j'appelle une sorte de naïveté dans la bonne foi des négociateurs néerlandophones.

Il faut dire que vous aviez, d'une certaine façon, une bonne raison de croire que, le CVP absent, les choses seraient plus faciles ! C'est vrai que le repli de M. Vandenberghe à Malines, le rejet dans l'opposition d'Eric Van Rompuy, d'Herman Suykerbuyk pouvait donner l'impression que désormais, on pourrait négocier plus facilement avec une Flandre plus tolérante. Naïveté savamment entretenue dans les couleurs de l'arc-en-ciel en faisant risette devant les photographes à l'occasion de quelques rencontres, même s'il est manifestement plus difficile de le faire lorsque c'est une rencontre qui a lieu à la place des Martyrs avec les représentants du gouvernement bruxellois ...

Et puis, surtout, vous avez l'excuse que c'est M. Moureaux, le grand spécialiste des réformes institutionnelles qui a donné le ton de la modération, de la limitation du menu — à la fin ! — après le refus de M. Donnea de l'élargir.

Dans la dernière ligne droite, M. Moureaux a été le premier à dire qu'il fallait s'en tenir aux quelques points qui devaient permettre de sauver la Saint-Polycarpe. Ce n'était plus un menu limité en fonction d'un accord du gouvernement bruxellois, cela devenait un menu limité en fonction de l'intérêt supérieur qui consistait à faire voter les accords de la Saint-Polycarpe. Cela, c'est dû à l'erreur de timing.

**M. François-Xavier de Donnea,** Ministre-Président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique. — Vous êtes tellement peu convaincu de ce que vous dites que vous lisez un pensum que quelqu'un d'autre a écrit pour vous !

**M. Denis Grimberghs.** — Non, je l'ai écrit moi-même. En règle générale, je fais cela moi-même ! J'ai écrit mon texte moi-même et je tiens à le lire pour ne pas me laisser distraire.

Bref, je pense que M. Moureaux comme nous a plutôt regretté l'erreur de calendrier commise par vous, Monsieur le Ministre-Président, mais qu'ayant eu le privilège de participer à la grande négociation institutionnelle au niveau fédéral, il voulait à tout prix sauver son accord. Et l'expression « à tout prix » n'a sans doute jamais si bien collé à la réalité que je dénonce ! Je me souviens que huit jours avant la fin de cette négociation catastrophique pour Bruxelles, le groupe PSC vous a encore offert une ultime chance de négocier les choses entre francophones d'abord, d'avoir entre nous un débat le plus serein possible sur les questions que l'on pouvait mettre dans le débat. Et nous l'avions demandé en faisant référence, sans agressivité, à la méthode adoptée par les partis néerlandophones à Bruxelles qui ont utilisé intelligemment la VGC pour faire mûrir leurs réflexions communes qui allaient aboutir à des exigences dont ils ne se seront pas départis.

Alors, de quoi aurions-nous voulu parler ?

**M. Christos Doukeridis.** — Comment expliquez-vous le malaise des Flamands ? Pourquoi tous ces éditoriaux, toutes ces crises du côté flamand ? Votre thèse se base sur le fait que les Flamands ont tout gagné, qu'il était extrêmement difficile de négocier parce qu'il y avait un consensus entre eux.

**M. Benoît Cerexhe.** — Monsieur Doukeridis, vous avez accepté de négocier avec les extrémistes flamands !

**Mme Anne-Sylvie Mouzon.** — Monsieur Cerexhe, vous avez assisté à toutes les discussions. Comment pouvez-vous traiter M. Gatz de cette façon ? Comment pouvez-vous dire de telles choses ?

*Une voix sur les bancs de la majorité :* Les Flamands qui assistaient à ces négociations n'étaient pas les extrémistes des extrémistes !

**Mme Anne-Sylvie Mouzon.** — Il n'y avait autour de la table des négociateurs bruxellois aucun extrémiste, vous le savez très bien.

**M. Benoît Cerexhe.** — Quand vous êtes allés le soir tout négocier chez M. Verhofstadt il y avait quatre parlementaires de la Volksunie qui, aujourd'hui, n'acceptent pas encore de soutenir l'accord.

**Mme Anne-Sylvie Mouzon.** — Vous ne savez pas ce qui s'est passé ! Je l'expliquerai à la tribune.

**Mme la Présidente.** — Il serait préférable que ceux qui étaient présents viennent s'exprimer à la tribune et que les autres cessent de fantasmer.

**M. Denis Grimberghs.** — Il est normal de fantasmer, Madame la Présidente !

Je voudrais revenir inlassablement, même si cela déplaît, sur ce dont nous aurions dû parler entre Bruxellois et que nous aurions pu préparer entre Bruxellois francophones et traiter dans la dignité avec les néerlandophones de Bruxelles. Il s'agit bien entendu du refinancement de Bruxelles, mais nous ne faisons pas seulement référence à une étude, d'ailleurs fort bien faite, des facultés Saint-Louis, financée par M. Grijp. M. Cools en a repris certains chiffres, M. Simonet et M. André également. C'est M. André qui avait commencé. Il avait d'ailleurs, sans faire faire d'étude, cité le chiffre de 10 milliards. Il avait dit dix parce que M. Picqué disait huit et il estimait qu'il fallait un peu plus.

Tout le monde en convient, il y a nécessité de financer convenablement la Région de Bruxelles-Capitale.

*Une voix* : Et M. de Donnea ne sait pas qu'en faire !

**Mme Anne-Sylvie Mouzon.** — En attendant, nous avons toujours le choix entre le régime sans beurre et le régime sans margarine !

**M. Denis Grimberghs.** — Pourquoi commandons-nous des études si nous ne les utilisons pas au moment des négociations ? Personne n'a lu l'étude des Facultés Saint-Louis. On n'a même pas voulu l'examiner. On n'a même pas voulu en faire un examen politique en commission des Finances de la Région de Bruxelles-Capitale ! On n'a pas voulu le faire à la Cocof ni à la Corée. La première chose à faire, c'était relire la loi spéciale de financement, d'un côté, l'étude de Saint-Louis, de l'autre, et voir ce qu'il faut faire. L'étude de Saint-Louis ne propose pas seulement des chiffres mais aussi un très grand nombre de dispositions techniques.

**M. François-Xavier de Donnea,** Ministre-Président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique. — Qui s'est laissé entuber en 1989 ? M. Deprez lui-même l'a reconnu. Vous étiez à ce moment-là dans un cabinet !

**M. Denis Grimberghs.** — Nous avons fait avancer la réforme de la loi sur l'Agglomération. Je me souviens l'avoir défendue. C'était bien pire ! Les choses évoluent, normalement dans le bon sens.

Manifestement, dès qu'on aborde des choses concrètes qui auraient pu faire avancer la négociation, cela pose problème, on n'aime pas. On n'aime pas qu'on dise par exemple que l'article 63 sur la mainmorte de la loi spéciale de financement du 19 janvier 1989 aurait pu être amélioré.

On aurait pu augmenter le pourcentage de couverture, moyen simple et peu coûteux.

On aurait pu, et tous les Bruxellois auraient marqué leur accord sur cette revendication, dire que, désormais, — c'est important pour les municipalistes siégeant en nombre important dans cette Assemblée — la mainmorte serait attribuée aux communes bruxelloises si la Région était suffisamment financée. De toute évidence, on aurait pu le faire à condition de lire l'article 63 et de constater qu'effectivement, le taux était fixé dans la loi, qu'il y est toujours fait référence aux taux d'imposition au 1<sup>er</sup> janvier 1993, et donc améliorer la situation. Ne me dites pas que vous ne désirez pas améliorer la situation, Monsieur de Donnea ?

**Mme Anny-Sylvie Mouzon.** — Mais, Monsieur Grimberghs, pour obtenir de l'argent du fédéral il importe de rencontrer le Premier ministre. Or, quand on le fait, vous nous le reprochez !

**M. Denis Grimberghs.** — Autre question que nous aurions pu travailler ensemble, Madame Mouzon, et que M. de Donnea connaît bien : l'article 64 de la loi de financement concerne la dotation spéciale de Bruxelles-Ville. Nous nous sommes battus pour la faire figurer ...

**M. François-Xavier de Donnea,** Ministre-Président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique. — J'ai dû intervenir pour que vous l'ajoutiez.

**M. Denis Grimberghs.** — On a renuméroté les articles pour vous faire plaisir. Cela figure à l'article 67. Toutefois, il faut reconnaître que quelque chose a été mal stipulé en 1989, c'est le taux d'évolution de cette dotation.

**Mme Anne-Sylvie Mouzon.** — On a très bien fait les choses ! ...

**M. Denis Grimberghs.** — Mais, Monsieur le Ministre-Président, si je dis qu'il existe deux raisons pour s'asseoir autour de la table c'est que nombre d'entre nous faisaient partie de la majorité de 1989, le PSC n'a quand même pas couvert les deux tiers à lui seul ...

**Mme Anne-Sylvie Mouzon.** — Monsieur Grimberghs, j'ai assisté à toutes les réunions; jamais, M. Cerexhe ne nous a fait ces excellentes suggestions et lorsque vous l'avez remplacé, jamais vous n'avez tenu de tels propos en réunion.

**M. Denis Grimberghs.** — Ce n'est pas vrai, Madame Mouzon. J'ai personnellement remplacé M. Cerexhe, il y a plusieurs mois et j'ai repris ses propos, à savoir que notre volonté était que le débat porte également sur le problème de la loi de financement.

**M. Benoît Cerexhe.** — Lors de chaque réunion, je l'ai dit et répété !

**M. Denis Grimberghs.** — Et systématiquement, c'est le même scénario qui se répète : on n'aime pas aborder des problèmes concrets qui, s'ils sont très importants, financièrement ne représentent pas de sommes gigantesques. Ce sont de petites corrections sur lesquelles l'unanimité aurait pu être trouvée. Or, voilà qu'aujourd'hui vous tentez de nous diviser sur les points pour lesquels il y a convergence. Je ne comprends pas pourquoi nous ne pouvons avancer.

Je me référerai d'ailleurs à un autre exemple beaucoup plus étonnant pour ne pas dire invraisemblable eu égard au refinancement des communautés, invraisemblable au regard des modifications qui sont faites aux droits de tirage pour les commissions communautaires française et flamande : aucune modification n'est apportée à la situation du bicommunautaire. L'article 65 de la même loi prévoit une dotation à charge de l'Etat, dont le seul taux de croissance est l'inflation.

C'est précisément ce qui est modifié pour tous les autres. On a modifié les paramètres, on a donné un paramètre d'évolution supérieur, le financement est prévu en liaison avec le PNB. Voilà des actes précis que nous aurions pu poser.

Nous aurions pu, nous aurions dû, traiter d'une base plus stable pour les accords de coopération à l'article 43.

**Mme Evelyne Huytebroeck.** — On peut encore le faire !

**M. Denis Grimberghs.** — Nous déposerons des amendements. Ne vous inquiétez pas ! Ils sont prêts, et si le groupe Ecolo veut les voter, nous nous en félicitons.

Tous ces amendements seront déposés au niveau fédéral.

**M. François-Xavier de Donnea,** Ministre-Président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique. — C'est l'affaire du fédéral. Nous ne sommes pas concernés par ces amendements.

**M. Denis Grimberghs.** — Mais, Monsieur de Donnea, vous ne pouvez pas dire sérieusement que notre assemblée n'est pas concernée par la question du financement de ses institutions.

**M. François-Xavier de Donnea,** Ministre-Président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique. — Si, mais ce n'est pas elle qui doit voter l'accord.

**M. Denis Grimberghs.** — De quoi parlons-nous ? Alors on ne doit pas voter sur les accords du Lombard non plus !

**M. François-Xavier de Donnea,** Ministre-Président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique. — Eh bien, déposez des amendements au niveau fédéral !

**M. Denis Grimberghs.** — Nous allons le faire, Monsieur le Ministre-Président. Mais nous ne comprenons pas pourquoi, sur une série de sujets, qui, normalement, n'auraient pas dû conduire à une énorme polémique, nous n'avons pas pu nous asseoir autour de la table, au point que Mme Mouzon ne croyait pas que c'était de cela que nous voulions parler. Elle connaît très bien la loi spéciale et je ne peux imaginer qu'elle n'ait pas saisi la portée de nos propos.

Nous aurions voulu stabiliser les accords de coopération à l'article 43, etc.

Je termine, M. le Ministre-Président. Je n'ai pas voulu faire abstraction du rappel de ce qui aurait dû être discuté. Mais au-delà, je souhaite faire rapidement une remarque et poser deux questions au Ministre-Président.

La remarque concerne le rapport « un homme, une voix » et les réactions du groupe Ecolo. Nous n'avons pas dit que nous trouvions anormale la problématique de la cooptation. Le groupe PSC a même déposé une proposition à cet égard. Nous avons donc accepté d'en débattre et, malgré la limitation du menu, nous avons contribué au débat sur ce que pouvait être la meilleure représentation néerlandophone dans cette assemblée. Et — sauf le soir de la conclusion de l'accord du Lombard — tout le monde pensait à un système de cooptation, qui ne biaise pas le rapport « un homme, une voix » et

qui ne crée pas, contrairement à ce que la Constitution prévoit, deux collèges électoraux distincts pour une seule assemblée, la nôtre. Et je vous annonce d'ailleurs des recours en la matière.

On aurait pu le fixer dans la loi, on aurait pu le prévoir dans la Constitution. Mais ce n'est pas le cas. Tout le Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale doit être élu au suffrage universel.

Il n'y a pas deux collèges électoraux. Donc, à mon sens, de ce point de vue, on fait fausse route, en ce compris sur le plan constitutionnel.

Mes deux questions concernent évidemment les négociateurs mais elles vous sont adressées plus particulièrement, Monsieur de Donnea.

Ce sont deux questions très précises sur lesquelles j'aimerais vous entendre.

La première a trait à ce que nous vous rappelions à l'occasion du débat précédent sur les accords de la Sainte-Perlette. Un préalable aurait dû être posé dans ces négociations : que le verrou déposé par M. Vanhengel dans le budget 2001 soit levé en ce qui concerne les droits de tirage pour les commissions communautaires pour 2001.

Je veux, sur ce point, avoir une réponse du Ministre-Président du gouvernement bruxellois, qu'il ne se cache pas derrière son ministre des Finances, qu'il nous dise exactement ce qu'il en est des décisions prises par le gouvernement pour la libération des droits de tirage au bénéfice de la Commission communautaire française.

Monsieur le Ministre-Président, je ne veux pas revivre une intervention de M. van Eyll à la Communauté française, devant intercéder auprès du ministre du Budget de cette Communauté ...

**M. Didier van Eyll.** — Et il m'a entendu !

**M. Denis Grimberghs.** — ... et se faisant jeter, sur le fait que la Communauté française prête de l'argent à la Cocof parce qu'au niveau du budget régional, on l'étrangle financièrement. Je ne veux pas revivre cela dans les prochains jours.

**M. Didier van Eyll.** — Et M. Demotte a dit « oui » sans condition !

**M. Denis Grimberghs.** — Je veux donc une réponse claire à la question suivante : est-ce que « oui » ou « non » les moyens sont libérés du budget régional ? Dans quels délais seront-ils décaissés ?

J'ai ici la liste des décaissements de l'année dernière que j'ai obtenue à l'occasion d'une question écrite envoyée en temps et en heure.

Je l'avais déjà montrée à cette tribune. J'entends que les décaissements se fassent dans le même délai, c'est-à-dire par douzièmes. Et je vous rappelle qu'ils auraient dû commencer au mois de mars dernier.

**M. Christos Doulkeridis.** — Si vous le permettez, Monsieur Grimberghs, laissez-moi vous dire qu'ils vont être débloqués.

Mais n'essayez pas de nous faire croire que c'est votre intervention qui aura servi à les débloquer.

**M. Denis Grimberghs.** — D'abord comment savez-vous qu'ils seront débloqués ? Je demande simplement si l'esprit du Lombard a soufflé tellement fort sur le gouvernement bruxellois que le chantage de M. Vanhengel est terminé. Voilà ce que je demande aux francophones de ce gouvernement, au Ministre-Président, qui n'est pas asexué linguistiquement. Il doit me répondre en francophone et il serait inconcevable qu'il n'en soit pas ainsi.

Je termine par ma deuxième question très précise. Je souhaite que le Ministre-Président nous fasse une lecture commentée du point 8 de l'accord.

Ce point a trait à la mise en œuvre de cette opération « échevin surnuméraire, argent pour les communes qui sont sympathiques ». Je vous avoue que jusqu'à la dernière minute avant mon intervention, j'ai espéré pouvoir disposer du texte qui allait être déposé, pour pouvoir appuyer mon argumentation. Mais manifestement, il ne se trouve même pas encore au niveau fédéral. Vous disposez peut-être d'un brouillon; je n'en ai, pour ma part, pas encore aujourd'hui.

Je souhaite que l'on m'explique comment l'on va faire. Et cela nous concerne, M. le Ministre-Président. N'essayez pas de nous dire que cela se passe ailleurs.

Le texte stipule : « Par amendement à la loi spéciale de financement — ce n'est donc pas nous —, un crédit d'un milliard inscrit au budget fédéral dès l'année 2001 et transitant par la Région de Bruxelles-Capitale, sera réparti « par la Région » entre les communes qui, en application du point 9 de l'accord, compteront un échevin ou un président de CPAS néerlandophone. ». Il y a encore une phrase extraordinaire qui stipule : « Il sera réparti entre les communes suivant des critères objectifs s'inspirant de ceux en fonction desquels le Fonds des Communes est réparti. ».

Il paraîtrait qu'il existe — mais je ne l'ai pas vu et j'ai peine à le croire — un tableau indiquant qui aura quel montant du milliard. Mme Payfa a peut-être reçu ce tableau ?

**Mme Martine Payfa.** — Non.

**M. Denis Grimberghs.** — Il paraît qu'il existe un certain nombre de « *missi dominici* » dans cette majorité, qui se promènent avec ce tableau et qui annoncent que telle commune reçoit autant. Je ne sais pas si tout cela est vrai. En tout cas, dites-nous si l'on a déjà travaillé sur la clé de répartition, et comment vous comptez faire pour vous inspirer de critères objectifs, comme c'est prévu dans le texte pour la répartition du Fonds des Communes, tout en respectant une autre règle que je voudrais voir édictée dans une loi et qui consiste à avoir un échevin ou un président du CPAS flamand dans la commune considérée.

**Mme Anne-Sylvie Mouzon.** — M. Grimberghs, les jeux sont faits. Les textes sont déposés à la Chambre et au Sénat. Tout est réglé.

**M. Denis Grimberghs.** — Au Sénat, certainement pas. Il n'est pas concerné par ce point-là de l'accord. A cette heure-ci, je puis vous assurer que ce texte n'a pas encore été déposé au Sénat.

**Mme Anne-Sylvie Mouzon.** — Mais si, le document 279 a été déposé au Sénat.

**M. Denis Grimberghs.** — Mais pas sur ce point-là. J'ai ici les amendements qui ont été déposés au Sénat. Je suppose que vous les avez reçus; vous devez les connaître.

**Mme Anne-Sylvie Mouzon.** — L'autre document relatif au volet financier est, lui, déposé à la Chambre.

**M. Denis Grimberghs.** — Les amendements n'ont pas encore été déposés à la Chambre.

**Mme Anne-Sylvie Mouzon.** — Ils arrivent. Ils sont déjà rédigés; je vous rassure.

**M. Denis Grimberghs.** — En toute hypothèse, cette disposition-là de l'accord passe par la Région de Bruxelles-Capitale. Elle concerne donc le Ministre-Président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, qui a la tutelle sur les communes. Ne pas l'interroger sur cette question et faire semblant qu'elle ne se pose pas à l'occasion du débat que nous avons ici serait hypocrite. Voilà pourquoi j'essaie de voir clair. N'y voyez aucune malice, Mme Mouzon. Je ne comprends pas pour quelle raison vous vous fâchez quand on essaie de comprendre votre accord.

**Mme Anne-Sylvie Mouzon.** — Je ne me fâche pas. Je vous dis qu'il est inutile de vous agiter comme vous le faites. Tout est prêt.

**M. Denis Grimberghs.** — A mon avis, Monsieur le Ministre-Président, Mme Mouzon n'a pas envie que ce soit vous qui apportiez les commentaires au texte qu'elle a rédigé. Mais cela, ce n'est pas mon problème.

**M. François-Xavier de Donnea,** Ministre-Président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique. — Monsieur Grimberghs, sachez que je ne me prononce que sur des textes qui ont été votés et coulés en force de loi. Je ne me prononce pas sur des « futuribles ».

**Mme la Présidente.** — La séance plénière du Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale est close.

De plenaire vergadering van de Brusselse Hoofdstedelijke Raad is gesloten.

— Prochaine séance plénière cet après-midi à 14 h 30.

Volgende plenaire vergadering deze namiddag om 14.30 uur.

— *La séance plénière est levée à 12 h 30.*

*De plenaire vergadering wordt om 12.30 uur gesloten.*

## ANNEXES

### COUR D'ARBITRAGE

#### **En application de l'article 76 de la loi spéciale du 6 janvier 1989 sur la Cour d'arbitrage, la Cour d'arbitrage notifie :**

- les recours en annulation
- des articles 8, 10, 11, 12 et 13 de la loi du 24 décembre 1999 portant des dispositions sociales et diverses (concernant diverses contributions financières à charge des entreprises pharmaceutiques), introduits par l'asbl Agim et autres;
- de l'article 55 de la loi du 2 janvier 2001 portant des dispositions sociales, budgétaires et diverses (relatif aux cotisations sur le chiffre d'affaires de certains produits pharmaceutiques), introduit par la société de droit néerlandais Merck Sharp & Dohme BV (n<sup>os</sup> 1981, 2002 et 2139 du rôle – affaires jointes);
- les recours en annulation de
- l'ordonnance de la Commission communautaire commune du 20 juillet 2000 portant approbation de l'accord de coopération du 13 avril 1999 entre l'Etat fédéral et la Commission communautaire commune et la Commission communautaire française concernant la guidance et le traitement d'auteurs d'infractions à caractère sexuel;
- la loi du 12 mars 2000 portant assentiment de l'accord de coopération entre la Commission communautaire commune, la Commission communautaire française et l'Etat fédéral relatif à la guidance et au traitement d'auteurs d'infractions à caractère sexuel, introduits par l'asbl Centre de Recherche-Action et de Consultations en Sexo-Criminologie (CRASC) (n<sup>os</sup> 2119 et 2120 du rôle – affaires jointes);
- le recours en annulation de l'article 175 (suppression du système des chèques services, ancien régime) de la loi du 12 août 2000 portant des dispositions sociales, budgétaires et diverses, introduit par la sprl Arte Fino et autres (n<sup>o</sup> 2137 du rôle).

#### **En application de l'article 77 de la loi spéciale du 6 janvier 1989 sur la Cour d'arbitrage, la Cour d'arbitrage notifie :**

- la question préjudicielle concernant les articles 278 à 286 du Code des impôts sur les revenus (1964), posée par la Cour de cassation (n<sup>o</sup> 2124 du rôle);
- la question préjudicielle concernant l'article 14, § 1<sup>er</sup>, des lois coordonnées sur le Conseil d'Etat, combiné avec l'article 259quinquies, § 1<sup>er</sup>, 1<sup>o</sup>, du Code judiciaire, posée par le Conseil d'Etat (n<sup>o</sup> 2162 du rôle).

## BIJLAGEN

### ARBITRAGEHOF

#### **In uitvoering van artikel 76 van de bijzondere wet van 6 januari 1989 op het Arbitragehof, geeft het Arbitragehof kennis van :**

- de beroepen tot vernietiging van
- de artikelen 8, 10, 11, 12 en 13 van de wet van 24 december 1999 houdende sociale bepalingen (betreffende diverse financiële bijdragen ten laste van farmaceutische bedrijven), ingesteld door de vzw Agim en anderen;
- artikel 55 van de wet van 2 januari 2001 houdende sociale, budgettaire en andere bepalingen (betreffende de heffingen op het omzetcijfer van zekere geneesmiddelen), ingesteld door de vennootschap naar Nederlands recht Merck Sharp & Dohme BV (nrs 1981, 2002 en 2130 van de rol – samengevoegde zaken);
- de beroepen tot vernietiging van
- de ordonnantie van de Gemeenschappelijke Gemeenschapscommissie van 20 juli 2000 houdende goedkeuring van het samenwerkingsakkoord van 13 april 1999 tussen de federale Staat en de Gemeenschappelijke Gemeenschapscommissie van de daders van seksueel misbruik;
- de wet van 12 maart 2000 betreffende de instemming met het samenwerkingsakkoord tussen de Gemeenschappelijke Gemeenschapscommissie, de Franstalige Gemeenschapscommissie en de federale Staat inzake de begeleiding en behandeling van daders van seksueel misbruik, ingesteld door de vzw « Centre de Recherche-Action et de Consultations en Sexo-Criminologie (CRASC) » (nrs 2119 en 2120 van de rol – samengevoegde zaken);
- het beroep tot vernietiging van artikel 175 (afschaffing dienstencheques, oud stelsel) van de wet van 12 augustus 2000 houdende sociale, budgettaire en andere bepalingen, ingesteld door de bvba Arte Fino en anderen (nr. 2137 van de rol).

#### **In uitvoering van artikel 76 van de bijzondere wet van 6 januari 1989 op het Arbitragehof, geeft het Arbitragehof kennis van :**

- de prejudiciële vraag betreffende de artikelen 278 tot 286 van de Wetboek van de inkomstenbelastingen (1964), gesteld door het Hof van Cassatie (nr. 2124 van de rol);
- de prejudiciële vraag betreffende artikel 14, § 1, van de ge-coördineerde wetten op de Raad van State, gecombineerd met artikel 259quinquies, § 1, 1<sup>o</sup>, van het Gerechtelijk Wetboek, gesteld door de Raad van State (nr. 2162 van de rol).

**DELIBERATION BUDGETAIRE**

— Par lettre du 4 mai 2001, le gouvernement transmet, en exécution de l'article 15 des lois coordonnées du 17 juillet 1991 sur la comptabilité de l'Etat, une copie de l'arrêté ministériel du 18 avril 2001 modifiant le budget général des dépenses de la Région de Bruxelles-Capitale pour l'année budgétaire 2001 par transfert de crédits entre allocations de base du programme 3 de la division 11.

**BEGROTINGSBERAADSLAGING**

— Bij brief van 4 mei 2001, zendt de regering, in uitvoering van artikel 15 van de gecoördineerde wetten van 17 juli 1991 op de Rijkscomptabiliteit, een afschrift van het ministerieel besluit van 18 april 2001 tot wijziging van de algemene uitgavenbegroting van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest voor het begrotingsjaar 2001 door overdracht van kredieten tussen de basisallocaties van programma 3 van afdeling 11.

0801/7188  
I.P.M. COLOR PRINTING  
☎02/218.68.00